

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLII

LEVIS, AOUT 1936

No 8

L'HÔTEL MALHIOT, RUE SAINT-JEAN, A QUÉBEC

L'hôtel Malhiot fut pendant plusieurs années une des meilleures hôtelleries de Québec. Sa renommée s'étendait même aux États-Unis. Quelques-uns des étrangers qui visitèrent Québec de 1812 à 1831 et qui ont publié leurs impressions de voyage font de grands éloges de l'excellence de la table et de la bonne tenue de cet hôtel. Le *Quebec Directory* publié en 1822 par Thomas Henri Gleason dit de l'hôtel Malhiot: "He may be considered equal to the Union Hotel." Le compliment avait son prix quand on sait que l'hôtel Union avait été mis sur pied par une compagnie composée des principaux citoyens de Québec qui avaient eu l'ambition de faire de leur hôtel le plus bel établissement du genre dans toute l'Amérique du Nord.

C'est au mois de mai 1812 que l'hôtel Malhiot fut ouvert au public. Dans la *Gazette de Québec* du 2 avril 1812, nous trouvons un avis signé François Malhiot:

"Le soussigné informe respectueusement le public que la maison neuve (no 40, rue Saint-Jean), qu'il a érigée pour un hôtel, café et taverne, sera ouverte le premier jour de mai prochain.

"Les Messieurs dont les faveurs l'ont ainsi mis en état de se pourvoir d'un nouveau logement commode et le public en général peuvent compter sur la continuation de ses efforts pour les satisfaire par des soins assidus, les meilleures viandes et liqueurs, à des prix raisonnables.

“Les messieurs qui voyagent avec leurs chevaux et voitures trouveront des étables, etc, sur les prémisses. Ceux qui auront besoin de chevaux et de bonnes voitures, durant leur résidence, en trouveront aux prix communs.

“Les partis, soit par plaisir ou par affaires, pourront être traités en tout temps, au plus court avis.”

L'hôtel Malhiot, bien tenu, gagna vite la confiance du public et la plupart des étrangers de distinction y descendaient.

M. Malhiot, homme de progrès, érigea en arrière de son hôtel, en 1821, une maison de bain qui fit sensation à Québec dans le temps. La capitale n'avait pas encore d'aqueduc. Les maisons privées munies de bain étaient donc assez rares. L'établissement de bain de M. Malhiot était à la disposition non seulement de ceux qui descendaient à son hôtel, mais aussi des citoyens de Québec. Les prix modérés de ces bains les mettaient à la portée de toutes les bourses.

M. Malhiot, grisé par le succès et désireux d'attirer plus de clients à son hôtel, se lança dans une autre entreprise. En 1824, on avait ouvert un théâtre (le Royal Circus ou Théâtre Royal), sur son terrain, tout à côté de son établissement de bain. Il se mit dans la tête d'exploiter lui-même ce théâtre. Les profits de l'hôtel furent bientôt engloutis dans cette exploitation et il se vit à la veille de la banqueroute.

Le 3 février 1829, M. Malhiot publiait l'annonce suivante dans le *Quebec Mercury* :

“To let for any number of years:

“The Subscriber wishing to retire from business, will let that well-known house, called Malhiot's Hotel, in St. John street. The House is three stories high in front, and four stories in the rear, containing a spacious Ball Room. In the yard is another House, three stories high. The first floor contains 3 baths, with apparatus and stabling for a number of horses; and the second and third floors may serve as sitting rooms and bed rooms. In the rear of this house is the Theatre, which will be let either separately or with the other premises. Enquire of the Proprietor.

F. MALHIOT

N. B. There is a spring on the premises, with three pumps, of never failing water.

Quebec, Feb. 3, 1829."

Aucun acheteur ne se présenta et, trois ans plus tard, le 23 avril 1832, l'hôtel Malhiot était vendu par autorité de justice pour satisfaire aux jugements enregistrés contre son propriétaire. C'est le juge en chef Jonathan Sewell, un des plus forts créanciers de M. Malhiot qui, pour sauver sa créance, acheta l'hôtel qu'il paya 3025 louis.

Le juge Sewell n'ayant pu trouver de locataire pour exploiter l'hôtel Malhiot, le transforma en magasin.

Pendant ses vingt années d'existence bon nombre d'événements s'étaient déroulés à l'hôtel Malhiot, soit dans la salle à manger, soit dans le grand salon qu'on transformait au besoin en salle de concert. Notons ceux qui sont venus à notre connaissance :

12 octobre 1812. — Banquet offert par les officiers du 2e Bataillon de milice de Québec au colonel Scott et aux officiers du 103e Régiment.

22 août 1816. — Séance de ventriloquie donnée par M. Potter, célèbre ventriloque américain.

Août 1817. — Exhibition d'une Albinos — the Beautiful Albiness — qui arrive d'Angleterre où elle a été reçue par la famille royale.

13 octobre 1819. — Banquet offert par les citoyens de Québec à M. Bushby, capitaine du brick *George Symes*, qui a ramené à Québec Mgr Plessis, de son voyage de plusieurs mois en Europe.

5 août 1820. — Concert de signor Hellene, de la fanfare Pandeau. Hellene joue cinq instruments musicaux différents.

2 avril 1823. — Bal payant donné par M. Giannini.

15 octobre 1823. — Concert donné par M. Keene, de Dublin, autrefois des théâtres de New-York et de Boston.

10 septembre 1823. — Concert vocal par M. et Mlle Clark.

14 octobre 1823. — Second concert par M. Keene.

28 février 1827. — Bal offert par le "Quebec Driving Club" au gouverneur et à la comtesse Dalhousie. Près de 200 personnes présentes. Ce fut le jour de gloire de l'hôtel Malhiot. La fête fut d'une somptuosité sans pareille.

16 août 1828. — Concert par Mlle George, Mme Gill et M. Ryan.

20 août 1828. — Concert par M. et Mme Knight.

25 août 1828. — Concert par M. Pearman, M. Gear et Mme Pearman.

23 juin 1831. — Concert de violon et de guitare par le professeur Muscarelli, d'Italie.

Juillet 1831. — *Le Canadien* du 20 juillet 1831 dit : " On peut voir à l'Hôtel Malhiot chaque jour, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à neuf heures du soir, l'animal le plus étonnant qui ait jamais existé. Cette chèvre merveilleuse lit, épelle, dit l'heure, la date du jour et l'année, connaît la monnaie, sait chiffrer, nomme les personnages les plus marquants des États-Unis, et fait mille autres tours d'adresse et de sagacité des plus surprenans. Le propriétaire étant aveugle de naissance, tire de la sagacité de cet animal le moyen de vivre avec sa famille, et cette circonstance doit être, au milieu d'un public bienveillant, un nouveau titre à son encouragement. "

Août 1831. — F. Cops, de la Ménagerie Royale de Londres, exhibe à l'hôtel Malhiot deux serpents de Java et deux boas de l'île de Ceylan.

Août 1831. — Le géant Modeste Malhiot, de Saint-Jean-Deschaillons, s'exhibe pendant plusieurs jours à l'hôtel Malhiot. Il avait six pieds et quatre pouces et demi de hauteur et pesait 615 livres (1).

* * *

Après la fermeture de l'hôtel Malhiot, le juge Sewell loua l'édifice à MM. S. et A. Levy qui y établirent un important magasin de bijouterie, de vaisselle, etc., etc.

Le 25 avril 1844, Montague Charles Sewell, héritier du juge Sewell, louait l'ancien hôtel Malhiot à John Grace, "confectionner" et "restorer," de Québec, pour l'espace de treize années. Le prix du loyer était de 1020 livres courant.

P.-G. R.

(1) Sur le géant Malhiot, consulter le *Bulletin des R. H.*, vol XXXIII, p. 335.

LES HORLOGERS TWISS ET AUTRES

En Amérique septentrionale, c'est dans les états de la Nouvelle-Angleterre qu'il se fabriqua le plus d'horloges, au XVIIIe et au XIXe siècle, mais c'est dans le Connecticut que vécurent et travaillèrent les horlogers les plus actifs et les plus renommés (1).

Une raison de leur succès fut qu'ils réussissaient à faire des horloges à poids, avec mouvements en bois, qui fonctionnaient bien, qui surtout pouvaient se vendre à plus bas prix que les horloges avec mouvements en métal. Aux États-Unis, pour quatre dollars on se procurait une horloge de bonne apparence; si on voulait une caisse en beau bois, ou avec ornements sculptés ou tournés, on payait, dix, douze ou quinze dollars.

Ces horloges eurent grande vogue dans la république voisine ainsi qu'au Canada et c'est sans doute ce qui décida les frères Twiss à quitter le Connecticut où ils avaient fait leur apprentissage, pour venir s'établir dans la province de Québec. En exploitant leur industrie au milieu d'une clientèle qu'ils espéraient se créer et qu'ils se créèrent en effet; il leur fut possible de vendre à meilleur compte, puisqu'ils supprimaient des frais de transports, puisque surtout ils pouvaient étaler leur assortiment et fabriquer sur commande au gré des acheteurs.

Le premier Twiss qui vint tenter fortune ici, se prénomait Austin. Il a été dit qu'il arriva vers 1821, toutefois, en nos notes, nous ne relevons sa présence que le 10 mai 1823, alors que par devant le notaire Doucet, il loue, pour neuf ans, de Pascal Persillier Lachapelle, tanneur, un emplacement assez spacieux, à même la terre que le locateur possédait à "l'endroit appelé la Côte des Neiges". L'emplacement qui longeait la terre de Joseph Lacombe ne devait pas être très loin de la fameuse chapelle de Notre-Dame des Neiges, qui existe encore et qui est maintenant, après agrandissement, l'église paroissiale de la localité.

(1) N. Hudson Moore, *The Old Clock book*.

Trois ans plus tard, le 28 septembre 1825, Joseph Twiss, et son frère, Austin Twiss, de la Côte des Neiges, achètent de Joseph Barbeau Boisdoré, un emplacement, à Laprairie. Dans le contrat dressé par le notaire Lancôt, Joseph prend la qualité de "marchand ambulant d'horloges."

Il appert donc, que le fabricant Austin voulait avoir un dépôt de ses instruments au sud du fleuve ; que son frère parcourait les campagnes à la recherche de clients ; que peut-être il acceptait des paiements en nature, car la monnaie n'était pas commune il y a un siècle.

Mais le pionnier Austin Twiss fut terrassé par la maladie au début de l'année 1826. Il laissait une veuve, Vincey Andrews et deux enfants.

C'est alors qu'entre en scène, un troisième Twiss, Ira, qui épouse la veuve de son frère et se fait nommer tuteur conjoint avec sa femme, mère des enfants d'Austin.

En 1830, Ira Twiss et Joseph Twiss vendent l'immeuble de Laprairie au boulanger Jacques Villeneuve.

Apparaît maintenant, un quatrième membre de la famille Twiss. Il se prénomme Russell et il épouse, à l'"American Presbyterian Church", de Montréal, le 5 novembre 1834, Permella Hall, de l'état du Connecticut. A la cérémonie les témoins du marié sont ses frères, Ira et Joseph.

Les Twiss inscrivaient leur nom sur le cadran des horloges qu'ils fabriquaient et l'on trouvait encore de ces horloges, en plus ou moins bon état, vers 1920, dans le district de Montréal et dans celui des Trois-Rivières.

Par une lettre reproduite dans le *Star* du 5 février 1910 il appert qu'en plus des quatre frères susmentionnés, il y en aurait eu un cinquième, Benjamin.

Celui-ci et Ira retournèrent à Meriden après quelques années ; Joseph et Russell Twiss continuèrent à exploiter leur industrie au Canada de 1832 à 1837. A cette dernière date, ces deux frères se séparent et Russell partit établir son atelier en cette partie du comté de Montcalm, qui devait devenir la paroisse St-Liguori (1848).

Russell serait décédé en 1851 et aurait été inhumé à Rawdon.

Il a été dit que les Twiss ont été les premiers horlogers américains à ouvrir boutique au Canada. C'est possible, mais ils ne furent pas les premiers à vendre leurs produits en notre pays, car Riley Whiting de Winchester, Conn., qui fabriqua de 1808 à 1835, a laissé traces de ses oeuvres parmi nous. Un M. J.-N. Boulet, de Lachine, possédait une de ses horloges en 1931 et M. le curé G.-A. Fonrouge, de Chambly, en conserve une qui lui vient de ses grands parents. Dans chaque cas, le nom du fabricant est inscrit sur le cadran.

Tout dernièrement, un vieil écossais nous disait que les horloges, grand format et à poids, tenaient mieux le temps que celles qui sont mues par ressort. En plus, il ajoutait: " Songez au mouvement compassé du long balancier, il semblait répéter ce doux refrain: Take-your-time..... Take-your-time..... Take-your-time.....

Aujourd'hui, le rythme de la vie est tout différent. Tout le monde est pressé, énervé, bondissant et le furibond tic-tac des pendules nous clament: Hurry-Hurry-Hurry".

Téléphone, radio, gramophone, frigidaire, avions, automobiles, motocyclettes, nous enlèvent loisir et nonchalance; le bruit est dans les rues comme dans les nues, comme dans les maisons et en toute saison.

Nous arrêterons ici, la transcription de nos notes. Peut-être aurons-nous l'occasion de dire encore un mot sur l'horlogerie du XIXe siècle et sur quelques artisans de langue française.

E.-Z. Massicotte

QUESTION

M. G.-M. Fairchild qui a laissé une certaine réputation comme écrivain était-il né aux États-Unis ou au Canada. Sir J.-M. Lemoine le classe parmi les Canadiens; je vois dans un autre ouvrage qu'il était né aux États-Unis.

Amer.

LA MÉTROPOLÉ DU CANADA

Dans le dernier numéro du *Bulletin des Recherches Historiques* (juillet 1936), l'hon. juge Rivard pose aimablement la question de l'exactitude du terme "métropole du Canada" en marge de mon article sur la fondation de Montréal, et j'avoue que l'autorité dont il jouit en linguistique m'a fait réfléchir sur la valeur des expressions qu'on emploie couramment, sans y porter attention, en écrivant au fil de la plume.

Si l'on s'en tenait uniquement à l'étymologie du mot métropole (*mêtêr*, mère, et *polis*, ville) ou aux enseignements de l'histoire, il est évident que ce qualificatif ne pourrait s'appliquer à Montréal. On désignait sous le nom de "métropole" en Grèce, à Rome et dans les autres pays européens, une ville qui avait fondé des colonies et les gardait sous sa suzeraineté. Or il est fini depuis longtemps le règne de ces villes puissantes qui dictaient la loi à leurs vassaux; ce sont les états et non les villes seules, qui possèdent encore des colonies, et même, avec l'évolution des idées, peut-on prévoir aujourd'hui la durée plus ou moins longue de ce système? Le terme "métropole" n'a donc plus sa raison d'être dans cette acception.

La "ville-mère" ou métropole de colonies étant disparue, on reporta, par analogie, ce titre à la capitale d'un pays, au siège de son gouvernement, de même que, dans les premiers siècles du christianisme, et principalement depuis le concile de Nicée, il fut attribué aux villes résidentielles des archevêques qui prirent, de ce fait, le nom de "métropolitains."

Mais toute langue évolue avec les siècles; elle s'enrichit de mots qui font image et qui, une fois lancés par un auteur de marque, passent dans le langage courant sans être autrement discutés. Alexis de Tocqueville écrivait que "les *métropoles* sont comme de vastes centres intellectuels où viennent resplendir et se combiner tous les rayons de l'esprit humain" et Théophile Gauthier affirmait à son tour: "Aujourd'hui, personne ne le conteste, Paris est la *métropole* de l'art." Il est évident que ces écrivains n'entendaient pas dire en cela que l'art et l'intelligence étaient asservis à Paris ou à toute autre "métropole" dans le sens indiqué plus haut, mais qu'ils vou-

laient tout simplement signaler l'importance de ces villes dans ces domaines.

Ces citations établissent bien, croyons-nous, que le mot "métropole" s'est *insensiblement étendu par l'usage* à toute agglomération de première importance, à toute ville reconnue comme chef-lieu politique, intellectuel, artistique, commercial, ethnique ou financier. Dans notre siècle matérialiste, une "métropole" s'entend couramment de la ville principale d'un pays; on dit de New-York qu'elle est "la métropole commerciale des Etats-Unis" et de Montréal qu'elle est "la métropole du Canada," tant à cause du chiffre de leur population que de l'importance de leur développement commercial et financier, de même qu'en histoire naturelle on donne le nom de "métropoles" aux foyers où les spécimens d'une même famille se rencontrent en plus grand nombre.

Si cette expression ne répond plus à son étymologie de "ville-mère" dans le sens qu'on lui donne aujourd'hui, il n'y a pas lieu de s'en étonner outre mesure et ce cas n'est pas unique. Prenons, par exemple, le mot "brouette" qui s'étendait à l'origine d'une petite voiture à deux roues et qu'on nommait, pour cette raison, "birouette" (*bis* deux, et *rouette*, petite roue); par suite des perfectionnements apportés à ce véhicule pour le rendre plus léger et d'un maniement plus facile, il n'a plus qu'une roue aujourd'hui et, pourtant, l'usage lui a conservé l'appellation originaire qui signifie "voiture à deux roues." En matière de langue, le caprice fait souvent fi de l'étymologie.

Montréal bénéficierait donc du titre de "métropole du Canada" par suite de l'évolution du langage et ce terme lui aurait été consacré par l'usage. C'est pourquoi J.-C. Lamothe employait cette expression en 1903 dans son *Histoire de la Corporation de la Cité de Montréal* en disant que "les travaux d'embellissement de cette ville en ont fait la *métropole du Dominion*," et l'écrivain de talent qu'était Arthur Dansereau disait de son côté, dans la préface de ce volume: "Un titre de *métropole*, c'est une couronne qui jamais ne cessera d'être enviable et glorieuse."

Ces raisons suffiront-elles à convaincre un logicien, tel que le distingué magistrat de la Cour d'Appel? Je ne saurais dire. Mais comme son article est écrit dans un esprit très sympathique et que notre ville a d'autres titres à invoquer dans l'histoire du Canada, j'espère que nous nous entendrons au moins pour lui concéder celui que je lui donnais dans une brochure écrite en 1923: *La ville aux clochers dans la verdure*.

VICTOR MORIN

LE PALAIS DE L'INTENDANCE A QUEBEC

Pendant les première vingt-cinq années de son existence, le Conseil Souverain siégea au château Saint-Louis. Le 10 mars 1685, le conseil d'Etat de Sa Majesté décidait que le Conseil siégerait désormais dans l'ancienne brasserie de M. Talon. Les réparations se firent si lentement que le Conseil ne s'y transporta que le 10 janvier 1689. L'intendant y transporta en même temps son logement. La brasserie prit dès lors le nom de Palais de l'Intendance. Cet édifice fut entièrement détruit par le feu dans la nuit du 5 au 6 janvier 1713. Le Conseil Supérieur, la Prévôté et l'intendant Bégon se transportèrent dans le Palais épiscopal de Mgr de Saint-Vallier en attendant la reconstruction du Palais de l'Intendance. Ce ne fut qu'en 1719 que le nouveau Palais reçut ses hôtes. Le 28 décembre 1725, le Palais de l'Intendance était de nouveau la proie des flammes. Cette fois, les réparations se firent si rapidement qu'à l'automne de 1726, l'intendant Dupuy pouvait y prendre son logement. Les plans de la restauration avaient été préparés par l'ingénieur Chaussegros de Lery, mais M. Dupuy, y exécuta tant de changements que le coût de ces réparations fut énorme. En 1759, le Palais de l'Intendance fut fortement endommagé par les Anglais. En 1775, les Américains y logèrent un corps de troupes et on tira de la ville sur le Palais, ce qui acheva de le ruiner. En 1815, on voyait encore les ruines du Palais de l'Intendance.

DEUXIEME BATAILLON DE MILICE DU
COMTE DE QUEBEC (1839)

D'après un *retour* signé par le lieutenant-colonel Sauvageau le 1er août 1839, les officiers du bataillon étaient :

Lieutenant-colonel Michel Sauvageau.

Major,

Paie-maitre, Robert Symes.

Adjudant, lieutenant F.-X. Paradis.

Quartier-maitre, André Lacroix.

Chirurgien, Dr Rousseau ("incarcéré pour cause politique.")

1ère Cie: capt, John Jones; lt, A. Gauthier; 2e Cie, capt, Andrew Stuart (absent), lt, A. Gauthier; 3e Cie, capt,, lt, David Roy; enseigne, 4e Cie,; lt, J.-B. Bigaouette; enseigne, F. Julien; 5e Cie, capt, Henry Black; lt, André Gaudry; enseigne, Antoine Légaré; 6e Cie, capt, George Blumhart; lt, Chs. Smith; enseigne; 7e Cie, capt, P. Voyer; lt, Félix Bigaouette; enseigne, J.-B. Elie; 8e Cie, capt, F. Buteau; lt, J.-B. Fréchette "incarcéré pour cause politique; enseigne, John Childs.

9e Cie, capt, J.-S. Campbell; lt,; enseigne, Éd. Dugal.

10e Cie, capt, A. Campbell; lt M. Gravelle; enseigne, H. Côté.

11e Cie, capt, P. Langlois; lt, Geo. Arnold; enseigne, ...

12e Cie, capt, Wm Downs; lt, J. C. Hart; enseigne, P. Gauvreau.

13e Cie, capt,; lieutenant, J. Tourangeau; capt, enseigne, F.-X. Gingras.

14e Cie, Charles Deguise; lt, Osborne Richardson; enseigne,

15e Cie, capt, D. McCallum, lt, Chs Cazeau; enseigne, ...

16e Cie, capt,; lt,enseigne.

17e Cie, capt, Victor Hamel; lt Robert Cairns; enseigne, Frs Parant.

18e Cie, capt, M. Tessier; lt, Thomas Amiot; enseigne, F. Chrétien.

19e Cie, capt. F.-W. Marrett; lt. Joseph Marmette; enseigne, W. Petry.

20e Cie, capt. Joseph Hamel (absent); lt. Jean Tourangeau; enseigne.

21e Cie, capt. Stephen Tanswell, lt. enseigne, F. O. Boisvert.

22e Cie, capt. A. Larue; lt. Jos. Prior; enseigne, P. Gagnon.

Le deuxième bataillon de milice du comté de Québec comptait 50 officiers, 57 sergents et 1183 miliciens dont 282 étaient garçons. Le nombre des fusils à la disposition du bataillon était de 1624.

LE SEMINAIRE DE NOTRE-DAME DES ANGES A QUEBEC

Depuis leur arrivée à Québec, le 19 juin 1625, les Jésuites avaient été les hôtes des Récollets, à leur couvent de Notre-Dame des Anges. Le 1er septembre 1625, les Jésuites prenaient possession d'une pointe de terre, non loin du couvent des Récollets, mais sur l'autre côté de la rivière Saint-Charles, à sa jonction avec le ruisseau Lairet. On planta une croix, puis le lendemain on commençait la construction d'une petite maison. Treize mètres sur neuf, dit le Père Lalemant. On lui donna le nom de Notre-Dame des Anges à l'occasion du tableau qui décorait la petite chapelle et qui représentait la Sainte Vierge saluée par les chœurs des Anges. Ce nom franchit l'enceinte sacrée et s'étendit bientôt à toute la seigneurie concédée aux Jésuites. De 1629 à 1632, la maison des Jésuites resta à l'abandon et, à leur retour, les Pères la trouvèrent en ruine. C'est dans cette humble maison de quatre pièces, réparée à la hâte, que fut ouvert ce qu'on appela un peu plus tard le séminaire de Notre-Dame des Anges. Parkman, parlant de modeste logis, ne peut taire son admiration: "Voilà, dit-il, le berceau des grandes missions du Canada". Le séminaire de Notre-Dame des Anges recevait surtout des enfants sauvages. Les Jésuites le maintinrent au prix des plus grands sacrifices jusqu'à leur établissement à la haute ville.

LE SIEGE DE QUEBEC EN 1690

Premières allarmes du siège des Anglois

Dans le mois de juin de cette même année 1690 il vint icy huit ou dix matelots qui disoient s'être sauvez des navires pêcheurs, que les Anglois avoient pris a L'ile percée, ils assuroient que les anglois faisoient le projet d'aller prendre le port Royal, et ensuite de venir assieger Quebec, mais personne ne les crut; on ne pouvoit s'imaginer qu'une telle entreprise put leur venir dans l'esprit. Cependant soit que les filles soient plus crédules, ou plus craintives.

Nous faisons des prieres po. detourner ce fleau de dessous nous

Nous commençâmes des prieres et des penitences pour obtenir de Dieu l'éloignement de ce fleau. nous nous adressâmes à la tres S^{te} Vierge, au grand S^t Joseph et aux S^{ts} Anges dont nous recitions les litanies tous les jours avec une ferme confiance qu'ils combatroient po. nous s'il étoit nécessaire.

Les sauvages assurent que les Anglois viennent et ne sont pas crus

Des sauvages de L'acadie vinrent dans le mois d'aoust dire à Mons^r Provôt ancien officier du regiment de Carignan, qui étoit Lieutenant de Roy de Quebec, et qui y commandoit en l'absence de Monsieur le Comte de Frontenac, que le port Royal étoit pris par les Anglois, et qu'ils devoient venir icy qu'il se préparât a les bien battre, et qu'il ne se rendit pas sans tirer, comme avoit fait le gouverneur de L'acadie on prit encore cela pour des rêveries, croyant que les sauvages vouloient avoir quelque present, en effet on leur donna quelque chose et on les renvoya sans les croire, dont ils s'apperçurent fort bien. Les prisonniers que nos petits partys faisoient dans le païs d'en haut disoient la même chose, et ne le persuadoient pas mieux.

La nouvelle se confirme a n'en plus douter que les anglois viennent assieger Quebec

Enfin le 7^e d'octobre fête de N. D. de victoire Monsieur Cananville arriva qui dit avoir compté trente trois voiles Angloises proche d'icy qu'il les avoit observez pendant deux jours et deux nuits, qu'assurem^t ils faisoient la route de Quebec, et qu'ayant eû depuis un vent tres favorable il ne doutoit pas qu'ils ne parussent incessamment.

Pour lors on jugea qu'il étoit vray, on envoya promptement a Montreal avertir Monsieur le Comte de frontenac qui descendit en tres grande diligence.

On se prepare a les recevoir

Aussy tôt que cette nouvelle fut repandue dans Quebec chacun se prépara un logement la haute ville, on abandonna les maisons de la basse ville, on fit des retranchements avec des barriques pleines de pierres qui auroient tué plus de monde si le canon eût donné dedans qu'elles n'en auroient sauvé. On nous signifia de nous tenir prêtes à sortir de la ville pour aller à Lorette, nous fimes quantité de paquets nous serâmes ce que nous avions de meilleur, trois religieuses firent elles mêmes pendant la nuit une fosse dans le jardin dans laquelle on enterra toute l'argenterie de l'Eglise, et sur tout les vases sacrez pour empêcher la prophanation que les heretiques en auroient fait nous ne reservâmes qu'un petit calice pour dire la S^{te} Messe.

On veut nous faire sortir de la ville

On fit des provisions pour le voyage de Lorette, mais nous étions dans une si grande consternation que nous n'avions pas le courage de manger. Comme la maison ne devoit pas rester seule deux R^{ses} consentirent à la garder, et le jour du depart étant enfin arrivé, les charettes étant deja dans la cour, nous nous assemblâmes dans l'avant Choeur pour nous dire adieu, on se demande pardon les unes aux autres avec

un coeur si attendri qu'on n'entendoit que sanglots toutes pleuroient a chaudes larmes, en sorte que celles qui devoient rester voyant cette affliction generale, ne pouvoient plus se resoudres a se separer des autres, sur ces entrefaites, on nous vint dire d'attendre que Monsieur le Comte de frontenac fut arrivé afin qu'il jugeât luy même si notre sortie étoit necessaire, cela no. fit reprendre un peu nos esprits.

M. le Comte de Frontenac no. deffend de sortir de Quebec

Monsieur le Gouverneur ne fût pas plutôt a Quebec, ou il arriva le 14^e d'octobre, qu'il nous envoya dire qu'il ne vouloit pas que nous sortissions de la ville, que nôtre fuite allar- moit tout le monde, qu'il esperoit que Dieu nous feroit la grace de vaincre nos ennemis et qu'il faloit la luy demander avec confiance. Il visita tous les remparts pour voir ce qu'on y avoit fortifié, encourageant les habitants et rassurant par sa bonne contenance tous ceux qui étoient effrayez. Les Anglois venoient fort lentement, Dieu sans doute les arrêtoit pour donner le tems au Montréalais de descendre, car ils ne profiterent pas du vent de nord-est qu'ils eurent pour nous surprendre comme ils auroient pû faire.

Les Anglois prennent des prisonniers dans la rivière

Ils avoient pris vers Anticostie quelques françois prisonniers, Monsieur de Granville qui avoit été officier dans le Régiment de Carignan et qui étoit alors lieutenant en ce país, en étoit un, Madame de la Lande; et M^{elle} Joliet avec plusieurs autres, ils s'informoient de ces pauvres Dames qu'elles fortifications il y avoit a Quebec, elles qui ne doutoient qu'ils ne se rendissent maitres de la ville, leur repondoient fort simplement et tout sincerement qu'il n'y en avoit point, que le peu de canons que nous avions, étoient enterrez dans le sable sur la greve, Cela les flatoit beaucoup et ils croyoient deja nous tenir.

M^r de Francheville repousse les Anglois à la Riviere Ouelle

Ils se mirent en devoir de débarquer a la riviere Ouelle, mais Monsieur de francheville qui en étoit curé ressembla ses paroissiens, les exhorta a ne point laisser descendre les Anglois, leur représenta vivement qu'il y alloit de leur bien spirituel et temporel, leur fit prendre a tous les armes et les commanda si heureusement, qu'ayant dressé son embuscade dans l'endroit ou les ennemis pouvoient faire leur débarquement ils attendirent les chaloupes qui venoient bien remplies et des que la premiere fut a la portée du mousquet, il fit faire dessus une decharge qui tua tous les hommes dont elle étoit chargée, a la reserve de deux qui s'enfuirent bien vite, les autres chaloupes ne jugerent pas a propos de s'exposer au même danger. Ainsi ayant été si mal menez des le premiere fois qu'ils voulurent mettre a terre, ce ne fut pas sans crainte qu'ils tenterent plusieurs autres fois les moyens de descendre sur nos côtes, et ce fut toujours sans succes.

*M^r de Longueuil accompagne les Anglois le long du fleuve
et les empêche de débarquer*

Car Monsieur de Longueuil ayant obtenu de Monsieur le Comte de Frontenanc la permission d'aller au devant d'eux, si transporta si promptement qu'il les joignit a lile au lievre, et les accompagna jusques vis a vis Quebec les suivant le long du rivage, et faisant avec une poignée de monde qu'il avoit avec luy tant de feux dans les bois, et des decharges si a propos lors que les Anglais vouloient débarquer, qu'ils crurent que toutes ces campagnes étoient remplies d'indiens, c'est le nom qu'ils donnoient au peuple de Canada en effet des qu'ils approchoient de terre, ils voyoient sortir de tous les bouquets de bois qui bordoient la greve, des coups de fusils dont ils étoient fort incommodez. Monsieur de Longueuil avec sa petite troupe amena les habitants d'en bas a la ville, apres avoir cotoyé la flotte et ce fut luy par sa prudence et par son courage, qui sauva toutes les habitations, qui sont au bord du fleuve S^t Laurent, du pillage des Anglois, qui en furent si bien repoussez, qu'ils n'y tuerent pas seulement une poule.

Le general de la flotte Angloise envoye sommer M. le Comte de Frontenac de luy rendre la ville

Enfin le quinziesme d'octobre a six heures du matin, les vaisseaux parurent, et se placerent dans le bassin. Des qu'ils eurent mouillé le general de la flotte nommé Guillaume Phlips envoya une trompette sommer Monsieur le Comte de frontenac nôtre gouverneur, de luy rendre la place; cet envoyé fut reçu d'une maniere assez plaisante, et on se servit pour le tromper de bien des ruses que la guerre permet.

Adresse dont on se servit pour conduire cet envoyé

M^r le Major qui l'attendoit sur le bord de l'eau luy fit bander les yeux, afin qu'il ne vit pas la faiblesse de nos retranchements puis le fit conduire par deux sergents qui le soutenoient, et qui le firent passer expres par des chemins impraticables pour aller au fort. On cria de tous côtez qu'on eut a se ranger, comme si la foule eût fermé le passage, et pour mieux persuader a cet étranger que le monde abondoit dans Quebec, dix ou douze hommes, eurent soin de le presser et de le pousser pendant tout le chemin, sans qu'il s'apperçut que c'étoit toujours les mêmes, qui ne faisoient que passer et repasser au tour de luy. Les Dames qui eurent la curiosité de le voir, l'appelloient en riant, colin maillard, et tout ce qu'il entendoit luy paroissoit si résolu, qu'il en trembloit de tout le corps, quand il entra dans la chambre de M^r le Gouverneur, ou tous les officiers l'attendoient; Ils s'étoient tous habillez le plus proprement qu'ils pûrent, les galons d'or et d'argent, les rubans, les plumets, la poudre, et la frisure, rien ne leur manquoit, de sorte que quand ce pauvre Anglois eût les yeux libres, il vit quantité d'hommes bien faits, et bien mis, qui n'avoient point la mine craintive, mais au contraire la joye se lisoit sur leur visage, et l'air martial de tous ces braves gens le rendit tout interdit.

Compliment de l'envoyé à M^r le Gouverneur

Il salua M^r le Comte de Frontenac, le pria fort humblement de trouver bon qu'il s'aquitât de la commission dont

son Maitre l'avoit chargé, s'excusant sur la nécessité ou il étoit de faire un compliment qu'il jugeoit ne devoir pas être agreable.

Il dit donc à M. le Gouverneur que Guillaume Phlips le sommoit de la part du Roy Guillaume de rendre la ville dont il avoit le commandem^t. et qu'il luy donnoit une heure pour y répondre, en même tems il tira de sa poche une montre, et la posa sur la table.

Réponce de M^r le Comte de Frontenac

M^r le Comte de Frontenac qui avoit beaucoup d'esprit, ne parût pas embarrassé de ce qu'il avoit a faire il luy repondit qu'il ne connoissoit point le Roy Guillaume qu'il ne reconnoissoit pour Roy d'Angleterre que le Roy Jacques deuxiême, et que pour la ville qu'il demandoit il n'étoit pas d'avis de la luy rendre, que tous ses braves officiers s'y opposeroient, qu'ainsy il ne feroit point d'autre reponce que par la bouche de ses canons. Aussy tôt l'anglois reprit sa montre, on luy remit son bandeau, et il fut reconduit avec les mêmes précautions qu'on avoit prise pour l'amener.

Le delay du Combat donne le tems aux Montrealistes de descendre pour secourir Quebec

La reponce genereuse de M^r le gouverneur fût admirée avec raison de tous ceux qui en furent temoins, ou qui en entendirent parler, on eût lieu de croire qu'elle surprit beaucoup nos ennemis, car ils tinrent plusieurs Conseils pendant trois jours, et garderent un profond silence, on voyoit seulement les chaloupes de tous ses vaisseaux aller souvent a bord de l'amiral. ce qui ne se fit point sans une providence de Dieu bien amoureuse et bien particuliere sur le Canada, puisque ce delay donna le loisir aux habitants de Montreal de venir a nôtre secours, avec les troupes que M^r le chevalier de Callieres gouverneur de Montreal commandoit; ils firent une si prodigieuse diligence qu'ayant appris la haut la nouvelle de la venue des Anglois le 13^e d'octobre a six heures du soir, le lendemain matin huit cents hommes armez se trou-

verent prêts a partir et vinrent ce jour la coucher aux trois Rivieres. M^r de la Colombiere grand Archidiacre du Dioceze descendit avec eux ayant arboré sur son canot un étendard, ou étoit peint le S^t nom de Marie, afin d'animer ses guerriers, par la confiance en la tres S^{te} vierge. on leur dit le 16^e a sept lieues d'icy, que la flotte ennemie étoit devant Quebec, que le general avoit fait sommer M^r le Comte de Frontenanc, et la belle reponce qu'il luy avoit faites. M^r le Chevalier de Callieres jugea qu'il falloit amener son monde par terre, pour ne pas exposer les canots a l'artillerie des Anglois. il mit les troupes et la milice en bon ordre et les fit marcher tambours battant jusqu'à Quebec.

Les troupes et la milice d'en haut viennent par terre avec tant de joye que les Anglois en sont deconcerter

Les Anglois entendirent de leurs vaisseaux le bruit que faisoit cette belliqueuse jeunesse qui venoit en sautant, et avec de grandes démonstrations de joye, ils appellerent M^r de Granville leur prisonnier, et luy demanderent ce que c'étoit. il écouta les fifres et les caisses, et voyant bien d'ou cela venoit il leur dit cavalierement: ma foy, M^{rs} vous ne tenez rien, c'est M^r le gouverneur de Montreal qui arrive, avec des gens d'en haut, vo. n'avez qu'a plier bagage ce secours pour Quebec vous fera perdre vos peines. On peut juger que cela les desola, cependant ils se resolurent a nous battre et commencerent le 17^e veille de S^t Luc sur les quatre heures du soir, on fit feu de part et d'autre si vigoureux et si continuél que plusieurs de nos officiers qui s'étoient trouvez en france a quantité de sièges, nous assurerent qu'ils n'en avoient jamais vû de si ardent.

Protection de la S^{te} Famille pendant le combat

Ils s'efforcerent sur tout comme nous l'avons scû depuis de tirer sur un tableau de la S^{te} famille que l'on avoit exposer en dehors sur le clocher de la cathedrale, mais il n'y firent aucun mal, et cela nous guaranty non seulement par la protection de ces trois Sacrées personnes, mais encore parce

que tous les coups qu'ils visoient sur l'image passaient par dessus Quebec. Les Anglois croyoient sans doute nous effrayer, cependant ils furent plus allarmez que nous quand ils virent que nos batteries étoient si bien servies, et qu'on leur envoyoit des boulets de dix huit et de vingt quatre, ils les montroient a ces dames qui étoient prisonnières chez eux, et ils leurs disoient: est-ce que ces canons que vous disiez qui étoient enterrez dans le sable? Elles étoient quasi étonnées qu'eux de voir qu'on se battoit ainsy, car elles s'étoient imaginées que leur prise, n'avoit précédé que de quelques jours, celle de tout le Canada.

Il est aisé de juger combien nos allarmes redoublèrent, lorsque nous entendîmes le bruit du canon, nous étions plus mortes que vives, toutes les fois que le combat recommençoit, car les boulets tomboient sur nôtre terrain en si grand nombre que nous en envoyâmes jusqu'à trente six en un jour, a ceux qui avoient soin des batteries de Quebec pour les renvoyer aux Anglois, plusieurs de nos R^{ses} penserent en être tuées, parce qu'ils passaient tout proche d'elles et tomboient quelquefois a leurs pieds; le danger étoit si évident que les plus généreux officiers regardoient la prise de Quebec, comme une chose inévitable on se croyait tous les jours a la veille de voir entrer dans la ville, les ennemis victorieux. Le reverend pere Fremin nôtre confesseur, ne sortoit point de chez nous il y passoit la nuit, pour conserver les hosties consacrées, si les Anglois se rendoient maîtres de la place, afin d'empêcher la profanation du S^t sacrement. il nous donnoit la dernière absolution des que le peril augmentoit, et s'efforçoit de nous rassurer par des motifs de confiance. Malgré toutes nos craintes nous préparâmes differents endroits pour recevoir les blessez, parce que le Combat avoit commencé d'un air, à faire croire que nôtre hôpital ne seroit pas capable de contenir ceux qui auroient besoin de nôtre secours, mais Dieu menagea le sang des François, il y eût peu de blessez, et encore moins de morts.

Disette ou l'on étoit dans Quebec, pendant le siege

Quebec étoit fort mal muni de tout ce qui étoit nécessaire pour un siege il y avoit tres peu d'armes, point de vi-

vres et les recrues qui étoient venues de Montreal avoient consumé les petites provisions qui s'étoient trouvées dans la ville. nôtre enclos étoit entouré de corps de gardes, et les officiers comme les soldats, s'estimoient trop heureux quand nous leur donnions une écuelle pleine de légumes cuites, nous en faisons bouillir dans des chaudières qui tenoient une barrique et on leur distribuoit aussy tôt, ils venoient nous demander du pain et le prenoient dans le four avant même qu'il fut cuit, nous leur donnions des fournées de pommes cuites, qu'ils recevoient avec une joie qui faisoit bien voir que la présence des ennemis ne leur avoit pas ôté l'appetit. pour nous, il nous étoit impossible de manger le peu qu'on nous présentoit, car on fut obligé de nous retrancher le pain, nous n'en avons à chaque repas qu'un petit morceau, qui n'en contenoit pas quatre bouchées.

Les fruits et les légumes qui étoient encore dans notre jardin furent pillés par les soldats, comme ils étoient campez dans nôtre anse, ils se chafoient a nos dépends, et nous brulerent quatre vingt cordes de bois. On nous enleva quatre milliers de planches et de madriez, que nous donnâmes volontiers, tant pour contribuer au soulagement des combattants, que pour aider a construire les petites fortifications qu'on opposa a la force des Anglois tout nous paroissoit doux, pourvû que nous fussions préservées de tomber entre les mains, de ceux que nous regardions comme les ennemis de Dieu aussy bien que les nôtres.

Adresse et temerité des Canadiens

On ne laissa pas de les beaucoup incommoder quoy que n'eussions pas de canoniers, ce fût deux capitaines M^r de Maricour et M^r de Lorimier qui prirent soin des batteries, et qui pointoient eux mêmes le canon. mais si juste qu'ils ne perdoient point de coups, M^r de Maricour abbatit avec un boulet le pavillon de l'amiral, et si tôt qu'il fut tombé, nos canadiens allerent temerairement dans un canot d'écorce lenlever, et le tirerent jusqu'à terre, a la barbe des Anglois, on le porta en triomphe a la cathedrale ou il est encore.

Surprise des Anglois au sujet des devotions qui se pratiquoient dans Quebec

Ce qu'il y eût d'admirable et qui assurément attira la benediction du Ciel sur Quebec, c'est que pendant tout le siège on n'interrompit aucune devotion publique, et chacun redoubla celle qu'on faisoit en particulier, la ville étoit disposée d'une maniere que les chemins qui conduisoient aux Eglises étoient vûs de la rade, de sorte qu'à plusieurs heures du jour on voyait des processions d'hommes et de femmes aller ou le son des cloches les invitoit. Les Anglois remarquoient fort bien cela, ils appeloient M^r de Grandville et luy demandoient ce que c'étoit, il leur disoit naïvement : c'est la messe, c'est les vêpres, c'est le salut a tel endroit. Cette assurance que les citoyens de Quebec faisoient paroître, les desoloit, ils s'étonnoient de ce que les femmes osoient sortir, et ne pouvoient s'empêcher de faire voir que nos devotions ne leurs plaisoient pas trop, ils jugeoient de la que nous étions fort tranquilles, quoy qu'il s'en falut beaucoup, car tout diminueoit dans la ville, excepté la faim, nous n'avions presque plus de vivres, ni de munitions, les Anglois s'appauvrissoient aussy, par bonheur pour nous, ils ne chargeoient quasi plus leurs canons que de mitrailles. Enfin voyant qu'ils ne gagnoient rien a cannoner la ville, ils resolurent de faire descendre sur les terres de beauport une partie de leur armée, ils détachèrent quinze cents hommes qui dresserent la une batterie de Canon. Ce dessein nous allarma, parce que rien ne leur étoit plus facile que d'entrer par ce côté la dans Quebec. M^r de S^t Denis tout vieux qu'il étoit avec soixante hommes qu'il commandoit dans cet endroit les empêcha d'aller plus loin, et les conduisit en les battant, jusqu'à la Canardiere ou M^r de Longueuil passa faisant defiller son monde pour secourir ce poste, qu'il étoit necessaire de conserver.

Ils sont repoussez par tres peu de monde et la frayeur les saisit

Il falloit sans doute que Dieu s'en mêlât pour animer le courage des françois qui manquoient presque de tout, et pour

effrayer les Anglois par des terreurs paniques qui les saisissoient sans aucun sujet car ce ne fut point la valeur de nos officiers, ni la multitude de nos soldats qui les firent retirer, quarante seminairistes qui étoient à S^t Joachim et qui bruloient du desir de combattre, demanderent et obtinrent la permission de venir de Beauport, ils sçavoient fort bien tirer, et des la premiere decharge qu'ils firent sur le Camp des ennemis, l'épouvante les saisit, ils se persuaderent que toutes les montagnes voisines étoient peuplées d'indiens qui venoient les prendre par derriere, de sorte que sans tenir Conseil, ils s'embarquerent confusément, laisserent même dans leur précipitation, les munitions et les Canons qu'ils avoient la dont deux sont demeurez a Beauport, un a S^t Joachim, et les autres ont été apportez a Quebec.

Terreur paniques des Anglois

On dit qu'ils prirent encore pour des hommes armez, des troncs d'arbres dont la pleine de l'hopital general étoit couverte, et qu'un sauvage transfuge s'étant sauvé dans leur camp leur fit part de la peur dont il étoit luy même saisi Dieu voulut avoit tout seul l'honneur de la victoire, et sa providence parût si visiblement nous proteger, qu'il n'y eût personne qui ne confessât hautement que le Ciel avoit pris nôtre deffence et qui ne luy en rendit toute la gloire.

Ils levent le siege

Ces fuyards allarmerent le reste de la flotte, qui apres une prompte delibération, fit une honteuse retraite le vingt et unième d'octobre, sept jours s'étant passez depuis son arrivée.

Actions de graces que lon rend a Dieu pour la deffaitte des Anglois

Nous n'avons pû donner une juste idée de la Consternation que no. causa la nouvelle de la venue des Anglois, ni des assauts que nous eûmes pendant le siege, par les differentes

allarmes que l'on prit de tout ce que l'on craignoit qui arrivât, mais il ne nous est pas plus possible d'exprimer la joye de toute la Colonie, quand on vit partir en desordre nos ennemis, on avoit de la peine a se persuader qu'ils se retirassent, et des qu'on ne les vit plus on pensa aux moyens de rendre à Dieu des actions de graces publiques Monsieur le Comte de Frontenac fût un des plus zelez pour en marquer sa reconnaissance, il fit chanter un Te Deum dans la Cathedrale avec toute la solemnité requise en telles occasions, on fit apres une procession magnifique dans toutes les Eglises de Québec, ou l'on porta l'image de la tres S^{te} vierge en triomphe, comme nôtre libératrice qui avoit vaincu nos ennemis, tout retentissoit des louanges de la Reine des Anges et des hommes qui venoit de nous donner des temoignages si singuliers de sa maternelle protection.

Fête de N. D. de la Victoire établie par reconnaissance

On établit la fête de nôtre Dame de la victoire dans l'église de la basse ville, pour mémoire éternelle de la déffaitte des Anglois, par l'autorité de Monseigneur de S^t Vallier évêque de Québec, M^r de la Colombière Archidiacre y prêcha avec son éloquence ordinaire léloge de la Mere de Dieu, publiant comme un fidelle serviteur de la tres S^{te} vierge, les obligations que luy avoit la nouvelle france, et ce qu'on devoit faire pour meriter la continuation de ses bontez, luy attribuant toute la gloire de cette victoire, sans parler de la prudence de nôtre Gouverneur, ni de la generosité de nos officiers, ni de la bravoure de nos soldats et de nos habitants, ce que pas un ne trouva mauvais parce que tous étoient persuadez, qu'elle seule avoit repoussez nos ennemis, la devotion envers cette Reine triomphante s'augmenta beaucoup en ce païs.

Echange de prisonniers

Quand les Anglois furent a quelques lieues d'icy, on eût avec eux des pourparlers, pour l'échange des prisonniers françois qu'ils avoient dans leurs vaisseaux et qu'on vouloit

retirer, on leur rendit plusieurs hommes, que nos partis avoient pris dans le païs d'en haut et vers l'Acadie, mais ils demanderent a la place de M^r trouvé un prêtre qu'ils avoient amené du port Royal, qu'on leur donnât une jeune fille de condition nommée Sara Guérique.

Départ de Sara Guérique, Anglaise fort aimable

Cétoit une petite Anglaise que M^e de Champigny Intendante nous avoit donnée un an auparavant, elle n'avoit encore que huit ans, mais sa raison devançoit son âge, elle avoit beaucoup d'esprit, et le plus aimable naturel qu'on pût souhaiter, un air noble, et de petites manieres si gagnantes que nous l'aimions toutes fort tendrement, elle s'étoit particulièrement attachée a la mere S^t Ignace qu'elle regardoit comme sa maîtresse, et luy disoit avec une naïveté charmante ses doutes et ses pensées, elle étoit bien instruite de nôtre S^{te} Religion et avoit fait sa premiere communion avec une grande ferveur, et dans une grande innocence. On luy disoit quelquefois que l'on s'étonnoit qu'une fille raisonnable comme elle, eût tant de peur des sauvages, car elle palissoit et devenoit toute trablante des qu'elle en appercevoit un, elle repondoit a cela: si vous aviez vû tuer vôtre cher pere par ses gens la, comme j'ay vû tuer le mien vous les craindrez autant que moy, puis elle ajoûtoit en sanglotant qu'ils avoient eû la cruauté de la faire passer toute nûe en chemise par dessus le corps mort de son grand pere. On ne sçauroit dire toutes les gentilleses de cette aimable enfans, elle parloit également bien Anglois, Anebaquis et françois, elle ne nous quitta qu'a regret, elle jettoit les hauts cris en no. disant adieu, et nous promit qu'elle conserveroit toujours la Religion que no. luy avions inspirée, elle emporta un petit crucifix a son col, qu'un de ses freres qui étoit dans l'armement voulut luy ôter, ce qui luy fut impossible, tant elle s'en deffendit bien, elle le cacha soûs son aiselle afin de la conserver. L'année suivante elle écrivit à la mere S^t Ignace et luy envoya une pïesce d'or ce qui dit-on chez les Anglois une marque de grande distinction, nous avons sçu depuis par des prisonniers qu'elle étoit morte dix huit mois apres son retour en son païs.

On fait relacher nos vaisseaux françois dans la riviere sagné

On avoit envoyé vers tadoussac au devant des vaisseaux de france, dont il n'étoit venu cette année la aucune nouvelle, on desiroit du moins les préserver du danger de tomber dans la flotte ennemie, car on ignoroit encore alors qu'elle seroit lissüe du siege. M^r Aubert qui y alla comme tres habile navigateur pour les conduire dans le sagné, rencontra le Glorieux a lile au coudre, il y avoit dans ce navire un équipage basque, dont le langage a du rapport a l'anglois, et comme a toutes les marées en levant l'anchre ils faisoient grand bruit, nos decouvreurs n'oseront aborder le vaisseau, et se contenterent de crier pendant deux jours, si vous êtes françois montrez du feu, le Capitaine qui se nommoit Arismindy, qui depuis a été fait officier dans la Marine pour quelque belle action, étoit de fort mauvaise humeur parce qu'il y avoit tres longtems qu'il étoit en mer, et qu'a lentrée du fleuve S^t Laurent apres s'être un peu réjouis de se voir dans les terres dans lesperance d'arriver bientôt, le lendemain quand le pilote prit hauteur il trouva que le vaisseau avoit derivé quarante cinq lieües hors de la riviere cela pensa les mettre au desespoir, car les vivres leur manquoient les passagers mangeoit les provisions qu'ils apportoient, ceux qui n'en avoient point mangeoient des rats; on fut a la veille de relacher, mais ce navire étoit chargé des fonds du Roy, et par consequent du bien de cette Colonie, on se determina a poursuivre la route, ils vinrent donc enfin a petites journées jusqu'a lile au Coudre, ou les cris des decouvreurs, et les coups de fusils frequents qu'ils tiroient pour qu'on leur repondit, ne faisoient aucune impression sur le Capitaine. deux officiers de Canada qui étoient dans le navire conseillerent a une Dame qui étoit aussy avec eux de montrer du feu, l'assurant qu'Arrismindy ne pourroit pas luy en fire de proces, elle fit aussy tôt allumer un fanal et le montra par un sabor, des que les decouvreurs l'eurent apperçu ils crirent qu'on envoyât ua chaloupe, qu'ils avoient bien des choses a dire. le Cap^{ne} vit bien que l'on avoit agi sans son ordre, il descendit dans la chambre et demanda d'un air fort couroucé, qui est ce qui

avoit montré du feu, la Dame repondit hardiment que c'étoit elle et qu'il nelloit scçavoit ce que ces gens la vouloient, qu'êtant chargé des fonds du Roy, et de plusieurs passagers, il ne devoit pas les faire périr au port. Les officiers tâcherent l'adoucir, et enfin il consentit a envoyer sa chaloupe a terre elle amena plusieurs personnes qui accompagnoient M^r Aubert, et le premier homme qui entra dans le vaisseau leur dit que tout étoit a feu et a sang a Quebec, qu'il y avoit trente trois voiles Angloises qui assiégeoient la ville, cette nouvelle les consterna, et au lieu de se servir de la marée montante, on jetta l'anchre pour attendre qu'elle bassât, afin de descendre pour se cacher dans le sagné on y plaça le navire apres l'avoir dematté, on dressa une batterie de canon sur la greve a tadoussac, on ôta du vaisseau trois cents treise mille livres en argent monnoyé que l'on enterra dans le sable avec si peu de précaution que tous les matelots en furent témoins, ainsy ils l'avoient bientôt déclaré aux ennemis, s'ils étoient tombez entre leurs mains, pour peu qu'ils les en eussent pressez; il se passa fort peu de tems a faire tout ce dérangement, et comme les Anglois se retirèrent assez promptement de devant Quebec, on les voyoit defiler en desordre, de ce petit camp que l'on avoit disposé a tadoussac, quantité de blessez étoient sur le pont de leurs vaisseaux, avec des longues vûes on distinguoit les têtes bandées, les bras en écharpes, et leurs manoeuvres toutes rompues, tout l'appareil qu'on avoit fait pour les empêcher de descendre fût inutile, ils étoient si honteux de leur mauvais succès, qu'ils ne penserent pas a débarquer, ils acheverent même de briser plusieurs de leurs navires, les plus delabrez, pour fournir du bois au reste de la flote qui en avoit besoin, tant ils se voyoient peu en état d'en aller faire dans nos côtes, on eût cependant une allarme une fois pendant la nuit, la sentinelle cria aux armes, parce qu'il luy sembloit entendre le bruit des rames de plusieurs chaloupes, on se leva tres vite et après s'être mis en état de deffence, il se trouva que c'étoit les lames de la marée montante qui battoient les rochers, et qui faisoient en effet beaucoup de bruit parce qu'il venoit bon frais.

Le vaisseau du nord relache en France

M^r de Bonnaventure qui commandoit le vaisseau du nord, vint jusqu'a la riviere du loup, ou il apprit que Quebec étoit assiegé, il ne crû pas devoir exposer les richesses de Compagnie de Canada dont son navire étoit chargé, il prit des vivres dans cet endroit la, qui appartenoit à M^r de la Chenaye son beau frere, et fit un procès verbal, ou il exprima les raisons qu'il avoit de relacher en France, il le laissa au fermier afin qu'il l'envoya a la ville si elle étoit victorieuse puis il partit fort touché de sçavoir sa patrie dans un si grand danger, et alla porter en France la nouvelle du siège de Quebec.

On reconduisit les Anglois po. les empêcher de mettre a terre en s'en allant

Quoy que nos ennemis nous fissent quasi pitié tant ils étoient en desordre on craignit qu'ils ne fissent un dernier effort, pour se vanger de leurs deffaite et qu'ils ne dechargassent leur rage sur quelqu'une de nos côtes en s'en allant c'est pourquoy M^r le Comte de Frontenac les envoya reconduire, sans qu'ils le sçussent jusqu'a Tadoussac par plusieurs des plus braves officiers qui observoient leur route, et qui avoient ordre de les empêcher de s'en détourner qu'ils eüssent tenté de le faire, les uns allerent du coté du sud, les autres du coté du Nor, et ne revinrent tous a Quebec, qu'apres avoir laissé la riviere nette d'Anglois.

Nos vaisseaux arrivent à Quebec après une très longue navigation

On rematta le Glorieux qui vint enfin jusqu'a cette rade apres une traversée de cent treize jours. On peut admirer encore icy la protection de Dieu sur le Canada, car si le Cap^{no} Arismindy avoit eü les vents favorables pour faire un prompt voyage, il n'auroit pas évité la flote Angloise, et se seroit jeté entre les mains des ennemis, c'est pourquoy no. avons regardé depuis comme un grand bonheur pour les personnes

qui étoient dans ce vaisseau ce qu'elles croyoient leur être fort contraire, et no. nous sommes flatées que nos prières avoient été mieux écoutées que les leurs, puisque nous demandions à Dieu qu'ils les conservât, et qu'il le fit, en les retardant par des événements qu'ils ne sçavoient à quoy attribuer et dont ils étoient fort affligez.

On fait partir pour france la fleur de May qui apprend la levée du siège de Québec

Les autres vaisseaux qui avoient eû le même sort, arrivèrent aussi heureusement, mais comme la saison étoit fort avancée, ils hyvernèrent icy on risqua seulement un petit bâtiment nommé la fleur de may, pour porter en france, les bonnes nouvelles de la deffaite et de la retraite des Anglois, il partit le sixième de decembre et se rendit à bon port à la Rochelle où l'on étoit fort en peine de ce pauvre païs, parce que l'on sçavoit Québec assiégé. Ceux qui portèrent à la Cour des lettres de M^r le Comte de Frontenac y furent reçus comme des Anges de Dieu, quand le Canada auroit été la plus riche province du Royaume, le Roy Louis quatorze n'auroit pas eû plus de joye de sa conservation, tout le monde parut sensible au bonheur de la nouvelle france, cela redoubla l'affection que sa Majesté avoit desja pour cette colonie dont nous avons ressenti de si bons effets dans la suite le Roy n'ayant jamais voulu abandonner le Canada, quoy qu'il en ait été fortement sollicité par des Ministres interessez, qui luy représentoient continuellement qu'il y faisoit beaucoup de dépense sans en retirer aucun avantage; le seul désir d'étendre la foy, et de voir Dieu servi et adoré dans ces contrées engageoit ce Grand Prince à soutenir ce pais, po. lequel le Ciel s'étoit si ouvertement déclaré.

On étably chez nous la fête du Sacré-Coeur de Marie en reconnaissance de bontez de la Mère de Dieu

On ne parloit icy que des secours miraculeux que la divine providence avoit employez pour nous delivrer de nos ennemis, nous fimes entre no. quantité de devotions pour re-

mercier Nôtre Seigneur et sa S^{te} Mère du bienfait signalé que nous en avons reçu mais nous crûmes devoir ajouter à nos pratiques secrettes quelque chose de public, c'est pourquoy nous demandâmes avec instance à Monseigneur L'Évêque qu'il voulut bien instituer chez nous la fête du Sacré-Coeur de Marie, ce que sa Grandeur nous accorda agréablement, et nous en expédia la lettre patente dès la quinzième de novembre 1690. Comme elle explique très bien des avantages de cette dévotion, et que la seule lecture de cet écrit doit renouveler le souvenir des faveurs de la Mère de Dieu, et reveiller la ferveur et la tendresse que les âmes pieuses ont déjà pour la très S^{te} Vierge, nous en rapporterons icy la copie.

*Copie de la patente de Monseigneur pour la fête du Sacré
Coeur de Marie*

Jean par la grace de Dieu et du S^t siege apostolique, Evêque de Quebec, a tous ceux qui ces presentes verront salut. Comme il n'y a rien de plus doux et de plus salutaires aux chrétiens, et sur tout aux ames Religieuses, que d'entrer dans le coeur de la tres S^{te} vierge, et que le moyen de parvenir a un si grand bonheur c'est de l'honorer autant qu'on le peut, Nous ne pouvons nous empêcher d'approuver la demande que nous ont fait, Nos tres cheres filles en N. S. les R^{ses} hospitalieres de cette ville de Quebec, d'en celebrer la fête avec toute la solemnité, et toute la ferveur dont elles sont capables. Nous jugeons par là qu'elles connoissent les inclinations de leur Epoux, puisqu'elles ne sçauroient rien faire qui luy plaise davantage, ny qui l'oblige plus efficacement à leur communiquer les graces dont elles ont besoin po. soulager ses membres qui sont les pauvres. D'ailleurs ce Coeur Sacré étant la source pretieuse d'un ruisseau encore plus pretieux qui est le sang de Jesus Christ auquel elles sont obligées par leur institut, et par leur fondation de rendre hommage particuliers, elles ne pouvoient choisir une dévotion plus conforme a l'esprit de leur regle, et aux intentions de leur fondatrice. Nous avons même sujet de croire que la Mere de Dieu qui par plusieurs miracles vient de nous délivrer des Anglois ses ennemis et les nôtres, a inspiré à ses filles de rendre a son aimable Coeur des honneurs nouveaux dans la nouvelle

france, pour graver plus profondément dans tous les coeurs le souvenir d'un bienfait si signalé. Ainsy pour satisfaire un desir si pieux, et si propre à immortaliser la victoire dont nous sommes redevables a la Reine du Ciel apres avoir vû, et examiné l'office, et la Messe du tres S^t Coeur de la bienheureuse vierge Marie composés par le pere Eudes, dont la memoire est en benediction, et approuvés par plusieurs Illustres Prelats, Nous permettons a nos dites filles qui nous les ont présentés, de chanter l'un et l'autre solennellement tous les ans le troisieme jour de juillet, ainsy qu'elles l'on souhaité, leur accordant à même tems l'oraison des quarante heures qui commenceront le même jour, et l'indulgence pleniere a tous ceux qui pendant ce tems la, se confesseront et communieront et diront leur chapelet devant le S^t sacrement dans leur Eglise po. remercier Dieu des dons immenses dont il a orné cet Auguste Coeur, donné à Quebec le 15^e novembre 1690, signé Jean Evêque de Quebec.

1691; Nous celebrâmes cette fête pour la premiere fois le 3^{eme} juillet de l'année suivante 1691, avec les prieres des quarante heures, mais Monseigneur les a retirer depuis que nous avons obtenu de Rome une indulgence pleniere qui nous fut accordée par le Pape Innocent douzieme.

Fondation des cinq Messes du S^t sacrement par M^{rs} de la Congregation: 1691

Messieurs de la Congregation comme particulierement dévouer au service de la Mere de Dieu, voulurent aussy donner des marques éclatantes de leur reconnoissance, ils fonderont a perpetuité dans la cathedrale de Quebec une Messe du S^t Sacrement le lendemain des cinq principales fêtes de la tres S^{te} Vierge, la premiere fois qu'on la chanta, ce fut le seizieme d'aoust 1691. Mons^r Glandelet y fit un beau sermon ou apres avoir parlé des Grandeurs de la Reine des Anges et des hommes, et des raisons que l'on avoit de l'honorer, expliqua le sujet de cette devotion loüa beaucoup la piété de congreganistes, et les exhorta a aimer plus que jamais, celle a qui ils avoient l'honneur d'appartenir (Mère Juchereau de Saint-Ignace, *Histoire abrégée de l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Québec*).

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE
VAUDREUIL

A Versailles, le 14 juin 1704

Monsieur,

Jay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 13 du mois de novembre de l'année dernière avant de répondre à ce quelle contient je suis bien aise de vous faire mon compliment sur le gouvernement général de la Nouvelle-France que le Roy vous a accordé jay esté bien aise d'avoir occasion de représenter vos services à Sa Ma^{té} et je lay assuree que vous la serviriez bien et quelle auroit sujet destre satisfaite du choix qu'Elle feroit de vous. Je suis bien persuadé que vous soutiendrez dignement ce que jay avancé à Sa Ma^{té} et vous pouvez compter aussy que je feray avec plaisir les occasions de vous marquer l'envie que j'ay de vous rendre service je vous recommande de rendre sur toutes la bonne intelligence avec M. de Beauharnois le service du Roy et le bien de la Colonie le demandent et j'espère que vous y serez encore excité non seulem^t par ses bonnes manières mais mesme par l'interest que vous scavez que je prends en ce qui le regarde.

Je me remets à ce que Sa Ma^{té} vous explique dans sa lettre commune au sujet des Iroquois et des autres Sauvages et de la neutralité à establir dans le pays et mesme avec les Anglois si nous ne sommes pas en estat de leur faire la guerre avec des avantages certains en conservant cependant la dignité du Roy et de la nation.

Sa Ma^{té} a approuvé que vous ayiez envoyé le S. Jonquière hiverner chez les Sonontouans pour estre informé par luy de leurs véritables sentimens et les engager à deffendre et soutenir les missionnaires par le moyen desquels on peut parvenir à conserver la bonne intelligence dans laquelle il importe à la Colonie de vivre avec eux.

Sa Ma^{té} a fort approuvé que vous nayiez envoyé aucun party du costé d'Orange pour ne les point fascher.

A lesgard de celuy que vous avez envoyé pour joindre les Abenakis et faire une course du costé de Baston vostre veue d'empescher ces Sauvages de s'unir avec les Anglois a

esté bonne je me remets aussy à ce que Sa Ma^{te} vous escrit sur ces Sauvages par la le' Commune.

Il est bien important que vous soyiez en garde contre les mauvaises intentions du chef des Hurons et contre les Miamis. Sa Ma^{te} a approuvé que vous leur ayiez parlé comme vous avez fait il faut que vous fassiez en sorte de les ramener et de les engager par douceur à s'establir au Détroit comme Sa Ma^{te} veut qu'on le laisse au S. de la Mothe Cadillac son propre interest lengagera à mesnager le' amitié donnez-lui sur cela les ordres que vous estimerez nécessaires. Je vous recommande encore en particulier de faire tout ce qui pourra dépendre de vous pour faire réussir cet établissement que Sa Ma^{te} regarde utile et convenable au bien g'nal de la Colonie et de son service.

Je seray très aise d'apprendre le succez qu'aura eu l'entreprise du S. de la Grange au Nord de lisle de Terreneuve suivant ce succez je proposeray à Sa Ma^{te} de luy accorder un batiment qui le mette en estat de faire quelque chose de meilleur.

Je vous envoie la liste des off^{ers} que le Roy a fait pour servir dans les Compagnies comme il ny avoit pas beaucoup de places vaccantes Sa Ma^{te} na pu avancer tous ceux que vous avez proposé mais Elle s'en souviendra dans la première occasion.

Je ne doute point que vous n'ayiez reçu à p'nt. les Srs de Ramezay et de Longueil Ch^{ers} de St. Louis Sa Ma^{te} a accordé la mesme grace aux Srs Le Vasseur et de St. Ours vous trouverez cy joint les ordres pour les recevoir aussy.

Sa Ma^{te} a approuvé que dans l'incertitude où vous estiez des dispositions des Iroquois vous soyiez remonté à Montréal pour y hiverner jespère cependant que les mesures que vous avez pris pour les engager à conserver la paix auront eu le succez que vous en avez attendu.

Je nay pu faire avoir au Sr Budemont une des lieutenances des Compagnies qui se sont trouvées vaccantes sil persiste dans le dessein de venir en France Sa Ma^{te} trouve bon que vous luy en donniez la permission.

Le Roy a agréé une proposition qui luy a esté faite par M. de Subercaze d'attaquer les Colonies angloises de l'Isle de

Terreneuve mais comme les forces de la Colonie française en cette isle ne sont pas suffisantes pour une pareille entreprise il a demandé à tirer du Canada quelques off^{ers} un détachement de vos troupes et des Canadiens qui voudront bien l'aller joindre l'intention de Sa Ma^{te} est que vous luy donniez sur cela tous les secours que vous pourrez. Il vous expliquera ses besoins et je suis persuadé que vous l'aidez en ce que vous pourrez pour le mettre en estat de réussir dans cette affaire (1).

LE MARIAGE CHEZ LES SAUVAGES

Le mariage n'était pas toujours indissoluble chez les Sauvages. La *Relation des Jésuites* de 1637-1638 nous en donne une preuve entre mille. C'est le Père Lejeune qui tient la plume ici.

“ Voici, dit-il, une façon gentille de terminer un procès. Un Sauvage s'étant éloigné du pays pour je ne sais quel sujet, sa femme, se voyant recherchée dans son absence, en épouse un autre. Quelques mois après ces secondes noces, le premier mari retourne et veut ravoit sa femme. L'autre ne la voulant pas rendre, les voilà en procès. Le père de cette femme jugea ce différend en dernier ressort. Il prend un bâton, le porte un peu loin, le fiche en terre, puis s'adressant aux plaideurs, leur dit: Celui qui rapportera le premier ce bâton aura ma fille. Eux de courir. La femme fut adjugée à celui qui avait meilleures jambes, et le procès fut tellement éteint, qu'il n'en fut plus parlé que pour rire. Ce trait, conclut tristement le Père Lejeune, est aussi gaillard que l'inconstance dans leurs mariages nous causera de tristesse. Le lien si serré qui tient l'homme et la femme sous un même joug, aura bien de la peine d'y arrêter les Sauvages.

(1) Archives de la province de Québec.

L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE QUÉBEC

L'École de Médecine de Québec prit naissance le 29 mars 1845. Ce jour-là, le gouverneur Metcalfe donnait la sanction royale à la loi qui la constituait (8 Victoria, chapitre 80). Les médecins qui formèrent l'École de Médecine de Québec étaient les docteurs Joseph Painchaud, John Rowley, Joseph Parent, Charles Frémont, James Arthur Sewell, Pierre-Martial Bardy, Joseph Morrin, Jean Blanchet, James Douglass, John Racey, Adolphe Jackson et J.-Zéphirin Nault. La loi qui créait l'École de Médecine spécifiait qu'elle serait obligée de donner, chaque année, au moins cent-vingt cours publics, en anglais et en français, d'au moins une heure chaque, sur les branches suivantes de la science médicale, savoir l'anatomie et la physiologie, la chimie et la pharmacie, matière médicale, la théorie et la pratique de la médecine, les principes et la pratique de la chirurgie et de l'art obstétrique, les maladies des femmes et des enfants, etc, etc. La loi spécifiait encore que l'École ne pourrait demander à chaque élève, à son entrée ou immaturation, un honoraire plus élevé que dix chelins courants. Sur le certificat signé par les officiers de l'École que l'élève avait suivi régulièrement et avec succès ses cours, il était entendu que le gouverneur lui accorderait une licence pour pratiquer sa profession. L'École de médecine ouvrit ses cours le 15 mai 1848, dans l'hôtel de ville alors vacant, rue Saint-Louis. Le discours d'ouverture fut prononcé par le docteur Morrin, président de l'École, qui passa en revue l'origine et les progrès de la médecine. Il rendit en même temps hommage aux talents et aux mérites de plusieurs médecins de Québec disparus dont l'auditoire connaissait à peine les noms. Les cours de l'École de Médecine se donnèrent dans le second étage de l'hôtel de ville pendant un certain temps, mais la fondation de la faculté de médecine de l'université Laval, en 1852, mit fin à l'existence de ce collège médical. La plupart des professeurs de l'École de Médecine passèrent, d'ailleurs, au service de l'université Laval.

LE SIEUR CHARON DE LA BARRE

On se plaint beaucoup de la lenteur de la justice criminelle, de nos jours. Des criminels reçoivent le châtement de leurs crimes souvent un an et même plus après leurs forfaits. Le peuple, qui a la mémoire courte, oublie leurs crimes et est presque tenté de les plaindre lorsqu'ils ont enfin leurs condamnations. Sous le régime français, la justice criminelle était beaucoup plus prompte. Voulez-vous un exemple de justice sévère et rapide sous l'ancien régime?

Le *Journal des Jésuites*, qu'on aime toujours à citer, dit à la date du 29 avril 1653 :

“ M. Charon est blessé à la gorge d'un coup de pistolet, dans son habitation de l'île d'Orléans, par un assassinat de deux de ses serviteurs.”

Huit jours plus tard, le 7 mai 1653, le même *Journal* note :

“ On pend un des hommes de M. Charon, l'autre qui avait fait l'assassinat ayant fait et pris l'office de bourreau.”

Donc, en huit jours, la justice avait été satisfaite. Ceci se passait il y a près de trois siècles. Comme quoi, nous pouvons apprendre quelque chose de nos pères.

Le mot *assassinat* employé par le *Journal des Jésuites* pourrait faire croire que M. Charon mourut des suites de cette attaque. Non. Il s'en releva assez rapidement et vécut encore de nombreuses années.

Qui était ce sieur Charon perdu sur l'île d'Orléans en 1653?

Claude Charon de la Barre était arrivé dans la Nouvelle-France peu auparavant, peut-être en 1652, avec sa femme Claude Camus ou Le Camus.

Le 30 mai 1653, le gouverneur de Lauzon, au nom des intéressés de la Compagnie de Beaupré, lui concéda le nombre de dix arpents de terre de front, sur l'île d'Orléans, du côté du sud, tenant d'un côté à la rivière Maheu et de l'autre aux terres non concédées. En profondeur, cette concession se rendait jusqu'au milieu de l'île. C'est ce qu'on a appelé le fief ou l'arrière-fief Charon. Nous croyons avoir prouvé ailleurs que

le fief Charon était simplement une terre en roture avec cens et rente (1).

Quoi qu'il en soit, M. Charon de la Barre, plutôt né pour le commerce, se lassa vite de la culture de la terre et vendit sa concession de l'île d'Orléans à deux colons authentiques, Pierre Basset et Jean Jaquereau qui, eux, n'avaient pas de fortune mais des bras solides qui ne demandaient qu'à être employés.

M. Charon de la Barre qui avait gardé un pied-à-terre à Québec y revint définitivement pour se livrer au commerce.

Doué d'aptitudes remarquables pour les affaires, déjà possesseur de certains capitaux, actif, honnête et très entreprenant, il devint, en moins de dix ans, un des hommes importants de la capitale.

Le 7 octobre 1663, les citoyens de Québec faisaient un essai du régime municipal et élisaient Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny comme maire et, Jean Madry et Claude Charon comme échevins. Celui-ci, non seulement n'avait pas brigué la charge mais il ne se présenta même pas pour prêter son serment d'office. Le Conseil Souverain fut obligé de l'"intimer" pour prêter ce serment. Ce régime municipal ne dura pas longtemps. Le Conseil Souverain le fit disparaître à la fin de la même année.

En 1678, M. Charon de la Barre fut un des vingt citoyens de la colonie choisie pour donner leur opinion sur le commerce de l'eau-de-vie avec les Sauvages. Il se prononça en faveur de ce commerce. Des vingt citoyens en question, seuls, MM. Leber de Saint-Paul, Duplessis-Gatineau, de Lesire le Wallon, Jolliet et Bourdon de Dombourg furent d'opinion qu'on ne devait pas permettre la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages. Les autres étaient presque tous intéressés dans le commerce.

Dans un mémoire présenté au ministre, M. Charon préconisait l'établissement d'une colonie sur la rivière Détroit comme un moyen de détourner les habitants de la chasse du castor, de faire naître des manufactures d'étoffe, de toile, de chaussures et d'autres objets. C'est ce projet ou quelque chose d'approchant que Lamothe Cadillac tenta de réaliser quel-

(1) *L'île d'Orléans*, p.

ques années plus tard. Il ne put le mener à bonne fin. Tout de même le modeste établissement formé par lui est devenu la grande ville de Détroit où, outre les étoffes, les toiles, les chaussures, rêvées par M. Charon de la Barre, on fabrique des centaines d'autres choses.

M. Charon de la Barre décéda en janvier 1687. Sa première femme, Claude Camus, ou Le Camus, était décédée le 12 avril 1684 et M. Charon avait épousé (21 août 1684), Élisabeth Damours, fille de Mathieu Damours de Chauffours et de Marie Marsolet.

Il avait eu cinq enfants de son premier mariage et deux du second :

1o Jean-François Charon de la Barre né à Québec le 9 septembre 1654. La mort de son père l'ayant rendu possesseur d'une fortune considérable, pour le temps, le jeune Charon forma le projet de fonder un hôpital ou maison de charité à Montréal. Pour mener son entreprise à bonne fin, il prit quelques compagnons ou associés. On les appela Frères Hospitaliers ou Frères Charons. M. Charon se donna beaucoup de peine et dépensa toute sa fortune pour former son ordre. Il passa en France à l'automne de 1718 pour gagner les bonnes grâces du ministre en faveur de sa fondation. Il décéda à bord du *Chameau*, en revenant au pays, en juillet 1719. Son établissement ne lui survécut pas longtemps ;

2o Charles Charon de la Barre né à Québec le 11 juillet 1657. Dans un acte du notaire Gilles Rageot du 26 mai 1691 il est mentionné comme " religieux profès. " Dans quel ordre et où, nous l'ignorons ;

3o Catherine Charon de la Barre née à Québec le 19 janvier 1659 et décédée au même endroit le 23 février 1659 ;

4o Jacques Charon de la Barre né à Québec le 18 février 1660, et décédé le 3 octobre 1666 ;

5o Claude Charon de la Barre né à Québec le 7 août 1663. Les recensements de 1666 et 1667 le mentionnent. Il décéda avant 1681, puisque le recensement de cette année ne le mentionne pas ;

6o Marie-Françoise Charon de la Barre née à Québec le 20 juin 1685 et décédée au même endroit le 17 septembre 1687 ;

70 François Charon de la Barre né à Québec le 9 janvier 1687. Il vivait encore le 26 mai 1691, d'après un acte du notaire Gilles Rageot.

La descendance de Claude Charon de la Barre s'éteignit à la mort de son fils, le Frère Charon de la Barre, peu après 1691. C'est donc erronément qu'on fait descendre les familles canadiennes actuelles Charon ou Charron du grand négociant québécois, Claude Charon de la Barre.

P.-G. R.

L'ASSASSINAT DU CAPITAINE STEAD

La fin du mois de décembre 1779 à Québec fut particulièrement marquée par des vols et des attaques nocturnes. Les citoyens respectables n'osaient plus sortir de peur d'être attaqués et volés. Le 31 décembre 1779, vers les dix heures de la soirée, le capitaine John Stead, commandant du brick *Polly* de la Trésorerie, remontant la Côte La Montagne pour retourner à son logis, fut attaqué par deux malandrins qui lui enlevèrent sa montre et le frappèrent si durement qu'il succomba à ses blessures le 10 janvier 1780. Heureusement, cette fois, les voleurs avaient été vus et reconnus. C'étaient deux soldats qui n'en étaient pas à leur premier coup, probablement. Arrêtés, ils subirent leur procès en novembre 1782 et furent condamnés à être pendus. L'exécution eut lieu sur les Glacis le 15 novembre 1782. La badauderie ne date pas d'hier à Québec. James Thompson remarque dans son *Journal* que les centaines d'ouvriers alors employés aux travaux de fortification préférèrent perdre leur journée plutôt que de manquer le spectacle de l'exécution des deux criminels.

QUESTION

Dans une lettre de M. de Monceaux, alors à Paris, à M. Verrier, procureur général du Conseil Supérieur, du 27 janvier 1738, il est dit: "Je désire fort que l'accident du pauvre Freneuse ne vous détourne point de ce voyage (à Paris). Quel est cet accident arrivé à M. de Freneuse?"

R. D.

UN VAUDEVILLE DE L'HONORABLE F.-G. MARCHAND

L'honorable Félix-Gabriel Marchand, qui fut un parfait notaire pendant quarante-cinq ans, député de Saint-Jean pendant trente-trois ans et premier ministre de la province de Québec pendant trois ans, était un poète très agréable à entendre et à lire. Nous lui devons aussi quelques pièces de théâtre qui ne sont pas des chefs-d'oeuvre mais ne sont pas inférieurs à nombre de pièces canadiennes très vantées. Le 4 décembre 1872, pendant la session de la législature, on représentait pour la première fois à Québec et dans tout le pays, un vaudeville de M. Marchand: *Erreur n'est pas compte*. La représentation eut lieu à la Salle de Musique, à côté de l'hôtel Saint-Louis, rue Saint-Louis, et le tout Québec politique et littéraire était là.

Nous avons sous les yeux l'annonce de cette représentation publiée dans les journaux du temps:

“ Grande représentation extraordinaire au bénéfice de M. Maugard, directeur et artiste de la Compagnie française, avec le haut patronage de l'honorable orateur et de MM. les députés de l'Assemblée législative.

“ Spectacle national!

“ Deux ouvrages dus à des plumes canadiennes: *Erreur n'est pas compte* ou *Les inconvénients d'une ressemblance*, comédie vaudeville en deux actes, par M. F.-G. Marchand, l'honorable député de Saint-Jean.

“ On commencera par *L'Intendant Bigot*.”

L'Intendant Bigot était un drame tiré du roman de Joseph Marmette par un jeune avocat de Québec, Rodolphe Tanguay. Ce drame avait été joué plusieurs fois à Québec et avait remporté un beau succès dans chaque circonstance.

L'intérêt des nombreux spectateurs de la Salle de Musique était donc concentré presque uniquement sur la pièce de M. Marchand.

Quatre personnages sont en scène dans *Erreur n'est pas compte*: deux frères jumeaux, un banquier et un négociant, la fille du banquier et un domestique. Les trois principaux rôles furent joués par les acteurs professionnels, M. Mau-

gard, M. Bourdais et Mme Maugard. La pièce de M. Marchand, interprétée par d'excellents artistes, eut un grand succès.

L'*Événement* du 6 septembre 1872 disait :

“ La pièce est bien agencée. Elle a un caractère d'intimité qui plaît. Le dialogue du commencement entre le banquier et sa fille est charmant, naturel, piquant, vrai et spirituel. Les quiproquos qui arrivent ensuite sont délicieux et heureusement arrangés. Il n'y a pas de situations invraisemblables dans l'intrigue. Au contraire tout y est naturel. L'intérêt se soutient sans effort jusqu'à la fin ”.

M. J.-Israël Tarte était alors directeur du *Canadien*. Il ne nageait pas dans les mêmes eaux politiques que M. Marchand, mais il lui arrivait de temps en temps d'être aimable pour un adversaire politique. C'est lui qui, dans le *Canadien* du 6 décembre 1872, fit le compte-rendu de la première représentation de *Erreur n'est pas compte*. Il s'en tira avec esprit : “ Nous autres, conservateurs, disait-il, nous n'avons aucune objection à ce que les électeurs de Saint-Jean élisent perpétuellement M. Marchand, à condition qu'il emporte avec lui à la capitale, tous les ans, au milieu d'un tas de vilains “ bills ”, que nous désapprouvons, une pièce de théâtre aussi bien faite que *Erreur n'est pas compte*, que nous avons applaudie de tout coeur ”.

QUESTION

On August 2, 1763, the fief and seignery of La Martinière or Beauchamp on the Côte de Lauzon was bought by Alexander Fraser, who is described as a lieutenant in the 78th Regiment, and in 1781 this seignery was still in the possession of Alexander Fraser, who was by that time described as a captain. On March 28, 1775, Alexander Fraser, the Seigneur of Beauchamp, bought also the neighbouring seignery of Vitré or Montapeine.

Can anyone give me any information about this Alexander Fraser ?

W. S. W.

LA CIRCULATING LIBRARY OU BIBLIOTHEQUE
CIRCULANTE DE CARY

Peu d'années après la fondation du *Quebec Mercury*, Thomas Cary, son propriétaire, qui était un homme instruit et entreprenant, établissait dans ses bureaux, alors sur la rue des Jardins, une bibliothèque circulante qui eut assez de vogue pendant quelques années. Nous savons malheureusement, très peu de chose sur la *Circulating Library* ou Bibliothèque circulante établie à Québec par le fondateur du *Mercury*. M. Cary n'aimait pas à parler de lui dans son journal. Nous trouvons toutefois la note suivante dans le *Mercury* du 27 mai 1823 : " Les propriétaires de la Bibliothèque circulante, en annonçant l'arrivée de Londres d'une collection nouvelle de romans, pièces de théâtre et de revues, prennent la liberté de remercier le public de l'encouragement qu'il leur a jusqu'ici accordé, et peuvent l'assurer qu'ils ne négligeront aucun effort pour mériter la continuation de cet encouragement." En septembre 1832, on transportait la *Circulating Library* dans le *Free Mason's Hall*, rue Buade, où M. Cary avait déménagé son journal et sa librairie. Le 23 mars 1835, M. Cary offrait sa bibliothèque en vente. Une annonce du *Mercury* d'avril 1835 nous apprend que la *Circulating Library* de Cary comprenait plus de 4,000 volumes. Quelques semaines plus tard, en juillet 1835, John Laven se portait acquéreur de la bibliothèque de Cary. Laven ajouta une salle de lecture à sa bibliothèque. On y trouvait journaux, revues françaises et anglaises et plus de 5000 volumes. Cette salle de lecture était ouverte de neuf heures du matin à sept heures du soir. Laven, il faut croire, ne fit pas fortune puisque, à son tour, il vendit sa bibliothèque au nommé Ford, une couple d'années plus tard. Ford, le 5 juin 1838, publiait l'annonce suivante dans le *Quebec Mercury* : " A vendre à bon marché et à des termes de paiement faciles la *Ford's Circulating Library*. S'adresser au propriétaire, au *Free Mason Hall*." La *Circulating Library* fondée par Thomas Cary un peu avant 1823, dut cesser d'exister en 1838 ou 1839. Il faut avouer qu'en ces années troublées, les citoyens de Québec, anglais ou canadiens, étaient trop occupés par la politique pour se livrer au plaisir de la lecture.

JEAN-BAPTISTE DUBERGER

Né au Détroit le 17 février 1767, Jean-Baptiste Duberger était cependant d'origine et de langue françaises. Sa famille n'était pas riche, et ses parents et amis se cotisèrent, dit-on, pour lui fournir la somme nécessaire qui lui permettrait de suivre les cours du séminaire de Québec. Ses études terminées, Duberger, qui avait des aptitudes remarquables pour le dessin et la topographie, obtint un emploi dans les bureaux des Ingénieurs Royaux à Québec (1789). Le jeune Duberger devait, en effet, avoir une compétence au-dessus de l'ordinaire pour entrer dans ce département de l'administration militaire. A cette époque, les Canadiens-français ne pouvaient aspirer à aucun emploi important dans l'administration civile et à plus forte raison dans l'armée. La principale occupation de Duberger fut de copier et de multiplier les copies des anciennes cartes militaires. Il devint d'une habileté consommée dans ce genre d'ouvrage, et son travail était tellement supérieur à ceux de ses confrères de bureau que ses chefs lui donnèrent la charge de dessinateur en chef. Le voyageur Lambert, qui visita Québec à l'automne de 1806, mentionne Duberger dans les termes suivants: " Avant de quitter le sujet des arts au Canada, pays en apparence plus capable de faire vivre que de créer le génie, je ne dois pas oublier de mentionner, avec toute l'approbation qu'il mérite incontestablement, un artiste du nom de Duberger, natif du Canada, officier au corps des ingénieurs et dessinateur militaire. C'est un homme de ses oeuvres, qui n'a eu d'autres avantages que ceux que lui offrait la Province, puisqu'il n'est jamais sorti de son pays. Il excelle dans les arts mécaniques, et le dessin des levées de plans militaires. Il m'a montré plusieurs de ses grandes esquisses du pays, ainsi que beaucoup d'autres dessins dont quelques-uns, d'un fini admirable sont déposés au bureau des ingénieurs." Après le passage de Lambert à Québec, Duberger continua à travailler au bureau des Ingénieurs pendant plusieurs années. Sa santé chancelante le força enfin à prendre sa re-

traite en 1817, et il fut remplacé par un de ses fils qui travaillait presque aussi bien que lui. Il se retira du service avec la demi-payé de lieutenant. M. Duberger s'en alla alors vivre à Saint-Thomas de Montmagny où il décéda le 9 septembre 1821.

Le modèle de Québec par Jean-Baptiste Duberger

Le proverbe populaire: les gros mangent toujours les petits n'est pas tout à fait faux. Duberger en fit la triste expérience. Le voyageur Lambert prétend que la fameuse carte du Bas-Canada publiée à Londres en 1803, sous les noms de Vondelvenden et Charland, était simplement l'oeuvre de Jean-Baptiste Duberger. John Lambert écrivait en 1806, parlant de Duberger : " La plus importante de ses productions est un magnifique modèle de Québec auquel il travaille maintenant de concert avec un de mes condisciples, le capitaine By, du corps des Ingénieurs, que j'ai eu le plaisir inattendu de rencontrer au Canada, après une absence de dix ans. L'esquisse du modèle tout entier est faite. Le travail est en bonne partie terminé, notamment celui des fortifications et des edifices publics. Il a plus de 35 pieds de long et comprend une portion considérable des Plaines d'Abraham, jusqu'à l'endroit où mourut Wolfe. Ce qui est fait est d'une netteté exquise, entièrement taillé dans le bois, et modelé sur une certaine échelle ; si bien que toutes les parties seront complétées avec une singulière précision, même jusqu'à la forme et la projection du rocher, les montées et les descentes dans la cité et sur les Plaines, surtout les éminences qui commandent la garnison. Ce modèle doit être envoyé en Angleterre aussitôt qu'il sera fini, et je ne doute point qu'il n'y reçoive du gouvernement toute l'approbation qu'il mérite." Lambert ne se trompait pas. Le modèle de Québec fait par Duberger fut envoyé en Angleterre et déposé à Woolwich. Mais le plus curieux et le plus triste de tout ceci c'est que By, qui n'avait peut-être pas fait un pouce du modèle de Québec, en passa pour l'auteur pendant presque un demi-siècle. Là-bas, le nom

de Duberger ne fut pas même mentionné. Les gros mangent les petits. By était un officier impérial d'une certaine influence tandis que Duberger était un modeste *colonial*, lieutenant dans les Ingénieurs Royaux. La postérité, plus juste, a remis à Duberger ses titres de gloire. Son modèle de Québec conservé à l'arsenal de Woolwich pendant plus d'un siècle, est maintenant déposé aux Archives Publiques du Canada, à Ottawa.

LE MANUEL DES NOTIONS UTILES DE
JACQUES CRÉMAZIE

Jacques Crémazie, avocat, frère aîné du poète Octave Crémazie, fut toute sa vie l'ami des enfants, des jeunes, des pauvres. Commissaire des écoles catholiques de la cité de Québec pendant plusieurs années, il s'était rendu compte que les enfants sortaient des écoles, bien outillés peut-être pour remplir leurs devoirs de bons catholiques mais absolument ignorants de leurs droits et obligations de citoyens. C'est ce qui l'engagea à mettre à leur disposition son *Manuel de notions utiles sur les droits politiques, le droit civil, la loi criminelle e t municipale, les lois rurales*, etc., etc. Ce petit manuel parut en 1852. C'était le premier ouvrage du genre publié dans la province de Québec. Il rendit de grands services non seulement à la jeunesse étudiante mais à nombre de personnes d'âge mûr. Le *Manuel de notions utiles* de Crémazie était dédié au juge Jean-François Duval, alors président de la Société d'Éducation.

QUESTION

Quelles sont ces voix lamentables qui, au dire de la *Relation des Jésuites* de 1659-1661, se firent entendre en l'air, au-dessus des Trois-Rivières, dans l'hiver de 1659-1660? La même *Relation* parle de canot tout en feu qui voltigeaient par le milieu des airs aux environs de Québec, à la même époque. Où nous renseigner là-dessus?

X X X

LA COUR DES COMMISSAIRES AU SAGUENAY

Au nombre des tribunaux de cette province qui ont une juridiction en matière civile, nous trouvons la Cour des Commissaires.

Cette cour, qui est un tribunal de juridiction inférieure, fut établie dans la province le 17 mars 1821, par la loi 1 George IV, ch. 2. Sa juridiction ne s'étendait qu'aux causes de peu d'importance et où le montant en jeu ne s'élevait pas à \$25.00. Cette cour se tenait à la campagne. Les comtés de Québec et de Montréal, la ville des Trois-Rivières et les paroisses environnantes ne tombaient pas sous sa juridiction. Elle subsista jusqu'au 6 février 1841 et fut abolie par le Statut 4 Victoria, ch. 36, qui créa pour la remplacer les cours de District et les cours de Division. En 1843, l'Acte 7 Victoria fit disparaître les cours de District et les cours de Division et rétablit de nouveau la Cour des Commissaires, pour la laisser subsister jusqu'à nos jours.

La première cour des Commissaires établie au Saguenay fut celle de Bagotville. Elle date du 8 mars 1860, un an avant l'érection officielle du district de Chicoutimi. La Cour de Circuit, à ce moment, existait à Chicoutimi depuis 1850.

Les premiers commissaires nommés pour présider cette cour furent : Robert Blair, Louis Mathieu, Ignace Gravel, Damase Potvin, Abel Tremblay et Honoré Bellemare; et le premier greffier de ce tribunal fut Ls-Z. Rousseau, N.P., de Bagotville. Il prêta le serment d'office le 6 avril 1860.

La Cour des Commissaires siégea à Bagotville pour la première fois le 7 mai 1860. Ce tribunal existe encore, mais les commissaires ne siègent plus depuis 1918, année de l'établissement de la Cour de Magistrat de District à la Grande-Baie. Les archives de cette Cour sont sous la garde de M. Odina Simard, le greffier actuel.

A venir à l'année 1913 il n'y eut qu'une seule Cour de Commissaires dans le district de Chicoutimi, celle de Bagotville.

La ville de Jonquière, à la suite des développements industriels de 1911, résolut d'établir un semblable tribunal dans ses limites, et une requête fut adressée au lieutenant-gouverneur à cette fin.

Les premiers commissaires de la Cour des Commissaires de Jonquière furent: Amédée Bergeron, Emile Leblanc et Trefflé Gauthier.

Le premier greffier de cette cour fut A.-J. Reid. Il fut remplacé par Pascal Angers qui fut lui-même remplacé, à sa mort, en 1929, par le notaire Jules Gauthier.

Le premier bref émis le fut en juillet 1913 et le dernier est daté du 5 octobre 1929. Depuis cette date aucun bref n'a été émis par cette cour. Elle existe encore et ses archives sont sous la garde de son greffier actuel, M. Jules Gauthier, notaire.

Aujourd'hui la juridiction de cette Cour des Commissaires s'étend jusqu'à un montant de \$39.00 et couvre un rayon de trente milles. Depuis l'établissement des Cours de Magistrat de District, nous n'entendons plus parler de la Cour des Commissaires et ce tribunal est devenu pour la grande majorité des gens une chose du passé (Percy Martin, *Progrès du Saguenay*, 11 juin 1936).

QUESTION

Je possède la lettre suivante du gouverneur Haldimand, datée du 16 novembre 1784: "If by condemnation of the Furrs and other Seizures which you have made, there should be any sums of money belonging to me as Governor of the Province, you are hereby required and authorized to pay the same in the manner following Viz: One half to M^{rs} McNeil, the widow of M^r McNeil who was murdered by an Indian near Kamouraska, One fourth to the widow of the Canadian Guide who was murdered at the same time, and the other fourth to M^{rs} Corruther the widow of Lieut. Corruther the widow of Lieut. Corruther of the Royal Reg^t of New-York". Avez-vous des renseignements sur ce double meurtre, près de Kamouraska?

Kam

REPONSE

Les exilés canadiens à la Nouvelle-Galles
(vol. XLII, p. 410) — Un marin américain affirmait en 1841 avoir vu les exilés politiques canadiens à la Nouvelle-Galles travailler sur les chemins une chaîne pesante à la jambe. On paraît douter en certains quartiers de la véracité de ce marin. Pourtant, il nous faut bien le croire. La lettre suivante du célèbre homme politique anglais, Joseph Hume, nous prouve que les exilés politiques canadiens à la Nouvelle-Galles étaient traités comme les autres forçats. Or, on sait qu'à cette époque les forçats avaient continuellement une chaîne pesante à la jambe.

La lettre de M. Hume était à l'adresse du père d'un de ces malheureux condamnés. Voici :

“Londres, Bryanston Square.
20 novembre 1840.

“Monsieur,

“Votre lettre du 27 janvier, ainsi que les deux pétitions à sa Majesté en faveur de votre fils, maintenant prisonnier à la terre de Van Diemen, a été dûment reçue; mais il avait quitté l'Angleterre depuis longtemps lorsque les papiers me parvinrent.

“J'avais envoyé par le même navire des lettres à un de mes amis, qui est membre du conseil à la terre de Van Diemen, sollicitant son attention sur tous les Canadiens et le priant d'employer toute son influence à diminuer la sévérité de leur punition; je croyais cela plus utile qu'une application à Lord John Russell, le ministre colonial, qui paraissait déterminé à laisser la loi s'exécuter pleinement.

“*D'abord les canadiens furent mis aux fers dans les compagnies de travailleurs et mêlés aux autres condamnés sans distinction*, traitement que je regarde comme très-sévère et inusité à l'égard des délinquants politiques; mais les ordres d'Angleterre étaient “*qu'il ne serait fait aucune distinction entr'eux et les autres condamnés*” et le gouverneur ne voulut permettre aucun adoucissement envers les canadiens.

“J'ai reçu dernièrement une lettre de la terre de Van Diemen dans laquelle se trouve le passage suivant: —

“ Je regrette de n’avoir pu obtenir qu’une faible amélioration “ dans le sort des prisonniers canadiens ; mais j’ai obtenu qu’ils soient séparés des condamnés ordinaires, ce qui est quelque chose.”

“ Je prends un vif intérêt dans le sort des malheureux canadiens, et ne perdrai aucune occasion qui se pourra présenter de faire améliorer leur condition, et j’espère les voir un jour en liberté.

“ J’ai écrit à quelques personnes de l’administration en Canada, d’insister auprès du Gouverneur Général sur la politique d’accorder une amnistie à tous les accusés politiques à l’occasion de la proclamation de l’union des Provinces, et je désirerais vous suggérer de vouloir bien prendre la peine de voir tous les parents de ces infortunés qui, comme votre fils, peuvent être en exil, et d’obtenir de leurs amis et de tous les corps publics auprès desquels ils peuvent exercer quelque influence, de présenter des pétitions au Gouverneur Général demandant une amnistie générale et un oubli des offenses passées, et s’il ne veut pas recommander à sa Majesté une mesure aussi sage qu’humaine, j’espère qu’on présentera des requêtes à l’Assemblée Unie, lui enjoignant d’intervenir afin d’obtenir la liberté de tous les canadiens.

“ J’ai remis à Lord John Russell les pétitions que vous m’avez envoyées et je l’ai vivement sollicité de recommander à sa Majesté d’accorder une amnistie générale à la naissance d’un héritier à la couronne britannique et aussi en anticipation de l’union des provinces des Canadas ; s’il se décide à le faire je profiterai des occasions qui se présenteront d’amener la cause des Canadiens devant le Parlement anglais.

“ Vous pouvez être persuadé que je ne cesserai pas, tant que je serai en place de faire appel à la couronne, jusqu’à ce que tout canadien soit libre de retourner dans sa patrie.

“ Dès que j’aurai reçu une réponse de votre fils à la lettre que vous lui avez envoyée, je vous la transmettrai ; et je me ferai un plaisir de lui faire parvenir toute lettre que vous désirerez lui adresser par mon entremise.

“ J’envoie la présente par les soins du gouverneur Seward qui peut m’envoyer vos lettres par le canal du ministre américain.

“ Il me reste à exprimer l'espoir que vous pourrez voir encore votre fils libre et qu'à l'avenir la paix et le bon gouvernement règneront au Canada.

Je suis votre obéissant serviteur,

JOSEPH HUME ”

FRANCOIS BUTEAU

Le 28 juillet 1872, s'éteignait à Saint-Michel-de-Bellechasse, à l'âge de 83 ans, un des plus anciens et des plus entreprenants citoyens de Québec, M. François Buteau. Il avait occupé le premier rang dans le haut commerce de la capitale pendant plus de vingt-cinq ans. M. Buteau était d'une activité extraordinaire et d'une probité proverbiale. Il avait ressuscité ou plutôt rétabli le trafic si en vogue sous le régime français qu'on appelait le “commerce des îles”, et ses efforts contribuèrent dans une grande mesure à augmenter la prospérité de Québec en donnant une impulsion nouvelle au commerce. Hélas! les mauvaises années vinrent pour M. Buteau. Une crise commerciale très sérieuse, trop de confiance dans des amis peu sûrs, des transactions peut-être imprudentes etc., furent les causes de sa ruine. En avril 1844, M. Buteau avait la douleur de voir le shérif de Québec vendre toutes les importantes propriétés acquises au prix de tant de travail. Le même jour, quinze maisons de M. Buteau situées dans la partie commerciale de Québec étaient vendues à l'enchère et sacrifiées pour ainsi dire. Le quai Buteau, construit par lui et dont il était si fier, lui fut également enlevé. Ruiné, le négociant se retira à Saint-Michel-de-Bellechasse où il devait vivre plusieurs années. Né à Berthier-eeen-Bas, le 16 février 1789, du mariage d'André Buteau et de Brigitte Brisson, M. Buteau était venu s'établir à Québec de bonne heure. Ses commencements avaient été très durs, mais il n'oublia jamais ces jours sombres et toujours il aida de sa bourse et de ses conseils ceux qui étaient honnêtes et avaient l'amour du travail. Il fut à deux reprises membre du conseil de ville mais ne s'intéressa jamais beaucoup à la politique.

LETTRE DE L'INTENDANT BOCHART CHAMPI-
GNY AU MINISTRE

Villemarie, 26 aoust 1687

Monseigneur,

Je ne me donneray pas l'honneur de vous rendre compte des affaires de la guerre contre les Iroquois, Mr le Marquis de Denonville vous en fait tout le détail. Je vous diray seulement Monseigneur, qu'on ne sauroit assez le louer sur tout ce qu'il a fait dans cette entreprise ou il a fait tout ce qui estoit possible. Toute la Milice est de retour et nous atendons de jour en jour les troupes commandées par Mr le Chevallier de Vaudreuil qui sont le long des rapides pour garder les passages et faciliter le convoy que nous avons fait partir pour les forts de Cataracouy et Niagara, aussitost leur retour j'en feray les reveues et nous donnerons les ordres nécessaires pour leurs quartiers d'hiver et pour la conservation des bateaux et des canots. Je vous enverrai par nos derniers vaisseaux l'état de toute la dépençe qu'on a esté obligé de faire qui est bien considérable et vous rendray compte de toutes les affaires du pays.

J'ay visité toutes les costes depuis Québec jusqu'à cataracouy où j'ay entendu les plaintes des peuples et réglé toutes les contestations, les gentil hommes sont dans une très grande misère, vous ne sauriez croire le bien et mon possible pour empêcher les sauvages de vous faire la guerre quoy que vous en protégéans leurs ennemis qui les ont tiré et dérobé pendant leur Chasse et autrement et non pas seulement une fois mais plusieurs ce qui les a beaucoup prouvoqué. Mais vous avez pris un chemin de repandre beaucoup de sang Chrétien sans venir à vostre but et pour vous qui avez pris les sujais du Roy prisonniers dans un temps de paix avec leurs effects sans aucuns bons fondemens ainsi usant comment pourray-je espérer que vous n'en usiez pas comme vous menasiez vous me dittes aussi que le Roy d'Angleterre n'a aucun droit des cinq nations de ce costé du lac, Je voudrois bien sçavoir de qui donc ils sont sujais dans vostre esprit. Vous me dittes que vous avez eu des Missionnaires parmy eux. Je vous avoue que l'acte est fort charitable mais je suppose et suis fort assuré que cela ne vous donne aucun juste droit ny tiltre

au gouvernement de ces pays. Le père Brias escrit à un gentilhomme ici que le Roy de la Chine ne marche jamais sans qu'il n'aye deux Jésuites avec luy. Je m'étonne de ce que vous n'avez pas les mêmes prétentions sur ce Royaume vous me marquez aussi que vous aviez plusieurs missionnaires parmy eux lorsque je suis venu en ce gouvernement en cela vous avez été fort mal informé car je n'ay jamais ouy parler d'aucun de deux Lambervilles qui estoient aux Onnontagués et estoient protégés par moy des insolences des sauvages ainsi qu'ils l'ont souhaitté de moy comme il paroît par les lettres de remerciement qu'ils m'ont escrit mais lorsqu'ils ont appris vostre Intention Il ont jugé à propos de s'en aller sans prendre congé. Mais leur demeure là estoit ainsi que je l'aye appris pour d'autres sujets que l'avancement de la Religion Chrétienne ainsi qu'il a paru par des lettres qui leur estoient adressées en Canada lesquelles par hazard sont tombées entre mes mains.

Vous avez manqué vos injustes prétentions, vous voulez bien rapporter toutes choses à nos maistres. Je feray mes efforts pour protéger les sujais de sa Majesté en ce pays de vos injustes invasions jusqu'à ce que j'ay receu les ordres du Roy mon Maistre lequel est le plus grand et le plus glorieux Monarque qui aye jamais monté sur un throne et Il fera autant pour la propagation de la foy Chrétienne qu'aucun prince vivant et est aussy tendre de faire aucun tort aux sujais d'aucun potentat quelconque qu'il luy est de souffrir ses propres sujais molester.

Il est bien vray que j'ay mangé beaucoup du pain de la France et en récompenses me suis acquitté de mes obligations en faisant ce que je devois faire et préféreray le service du Roy de France à aucun autre excepté au mien et ay beaucoup de respect pour toutes les personnes de qualité de vostre nation, ce qui m'engage à donner avis à Monsieur de Denonville de renvoyer tous les prisonniers chrétiens et sauvages sujais du Roi d'Angleterre qu'il retient injustement.

J'ay jugé à propos de vous escrire cecy pour réponce à vostre provocante et reflective lettre. Cependant je suis,

(non signé) (1)

(1) Archives de la province de Québec.

JOSEPH-ANTOINE OLRY

Joseph-Antoine Olry était originaire de Spire, dans la Bavière rhénane.

D'après toutes les apparences, il passa dans la Nouvelle-France comme soldat dans les troupes de la marine. A la Conquête, il décida de s'établir dans le pays.

M. Olry, qui avait dû faire des études de droit dans son pays ou en France, obtint le 7 juillet 1766, une commission d'avocat.

La *Gazette de Québec* mentionne de temps en temps M. Olry.

Le 19 janvier 1769, la *Gazette* publiait l'avis suivant sous la signature de F. Dambourgès :

“Comme M. Olry, avocat, a mal-à-propos fait mettre dans la *Gazette* dernière, une annonce pour la vente de la terre qui a appartenû anciennement à Pierre Mathieu Belarbre, on avertit le Public que le dit M. Olry n'a aucun droit de vendre cette dite terre, qu'elle appartient à Pierre Dambourgès, par acquisition qu'il en a fait par acte passé devant M. Levesque, notaire, le 7 février 1768. Qu'en outre François Dambourgès a une hypothèque sur la dite terre d'une somme de 2,400 Chélins courant suivant l'obligation passée par devant Mrs Lebrun et Louet, Notaires, du 19 mai 1767. Pourquoi ceux qui en avoient envie sont prévenus que le prétendû vendeur ne peut ni ne pourra les mettre en possession d'icelle, mais les plongera dans une procédure.”

M. Olry, sans aucun doute, avait agi de bonne foi, et les choses durent s'arranger à l'amiable.

L'avocat Olry exerça sa profession à Québec jusqu'à 1784.

Les avocats de Québec s'étaient formés en société ou en association vers 1779, sous le nom de la Communauté des Avocats.

Le 6 novembre 1784, les membres de la Communauté des Avocats réunis à la résidence de M. Berthelot d'Artigny, apprenaient de la bouche de leur doyen, M. Olry, qu'il était sur son départ pour l'Europe où des affaires de famille l'appelaient. Le doyen, tout en conservant l'espoir de revenir

dans une ou deux années, priaient ses confrères d'agréer son attachement, ses adieux et ses souhaits.

Les avocats de Québec de 1784, tout comme ceux de nos jours, entretenaient les relations les plus amicales. A l'unanimité, les avocats adoptèrent une résolution pour féliciter et remercier M. Olry de son zèle pour l'ordre et de sa louable conduite. On lui faisait en même temps des souhaits pour sa santé, pour un heureux voyage, la réussite dans ses affaires et un prompt retour.

M. Jean-Antoine Panet fit alors observer à ses confrères que M. Olry avait vieilli dans la profession d'avocat, qu'il n'y avait pas amassé de bien, que pour passer en Europe il avait été obligé de vendre publiquement sa bibliothèque et ses meubles. M. Olry, ajoutait M. Panet, peut se trouver dans le besoin en Europe où personne ne pourra le soutenir. Pourquoi la Communauté des Avocats ne lui avancerait-elle pas une somme de vingt-cinq louis?

Le trésorier n'avait en caisse qu'une somme de six louis, mais les avocats de Québec donnèrent leurs *bons* pour la différence et M. Olry put partir pour l'Europe avec les vingt-cinq louis de ses charitables confrères.

M. Olry ne revint pas au pays. Nous ignorons s'il remboursa la Communauté des Avocats.

Tout de même, n'y a-t-il pas ici un bel exemple de confraternité?

QUESTION

Quel est ce sieur de la Poterie, *graveur sur pierre*, qui résidait à Québec en 1741. Je vois que la Poterie *grava* l'inscription qui fut mise sur la tombe de Mgr de Lauberivière.

Quebec

QUESTION

A quelle date la seigneurie de Sorel fut-elle achetée par le gouvernement de Sa Majesté?

Rio

LETTRE DE M. SAINT-CLEMENT A M. PERRAULT
L'AINE

Rochefort le 14 mars 1759

Mr Perrault l'ainé
à Québec

Monsieur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 8bre dernier m'est parvenue le 25 Xbre suivant elle me remet le compte du net produit des effets qui vous avoient été laissés par les Srs Le Coc et Babin, et vous me faites remise du produit en trois lettres d'échanges de 1195 £ à trois termes ce qui est bien cruel pour une si petite somme surtout après avoir attendu plus d'un an et ne voir les Eau de vies portés qu'à 12 £ tandis qu'elles ont valû 40 et 50 £ la velte, enfin je pense que vous avez fait pour le mieux et je balance vôtre compte de conformité à celui que vous me remettés.

Vous m'accusés réception de l'haby Brodé, et de la veste qui vous ont été remis par Mr Lamaletie actuellement à Bordx et vous m'annoncés avoir vendû la veste 200 £ payable l'année actuelle en lettre d'échange, et vous m'assurés que vous ferés tous vos efforts pour tirer le party le plus avantageux de l'haby. Je compte que vous en aurés fait une fin cet hiver, et que vous me remettrés par le retour des Vaux le produit de l'un et de l'autre.

La frégate L'atalante et la Flute du Roy La Pie et le navire L'Amélie que j'ai frété à Sa Majesté partent chargés de bien des effets Dieu veuille qu'ils ce rendent à bien ainsi que tous les Navires Marchands qui s'expédient de Bordeaux qui partent sous le Convoy du Machault commandé par Mr Canon. ce renfor de vivres, Munitions et Marchandises arrivant chés vous, seront à même de vous mettre dans le cas de vous soutenir encore cette année, et vous pouvés compter sur les soins du Brave et entendu Minitre de la Marine que nous avons actuellement (Mr Berryer) homme de bon sens, et qui fait reflourir les affaires en trouvant beaucoup d'argent.

Il s'arme actuellement 22 Vaux de guerre sous le commandement de Mr de Conflans vice amiral de France, on a sûrement queque projet en vüe Dieu veuille qu'il nous procure la paix que tout le monde désire avec tant d'empressement. On espère que les hollandois se décidant tout à fait pour nous cela ni contribuera pas peû.

Je vous offre toujours mes services et j'ay l'honneur d'être parfaitement,

Monsieur,

Votre très humble et très obt servr
de St. Clément (1)

LA PLUS BELLE POESIE DE CREMAZIE

L'élégie des *Morts* est du 1er novembre 1856. Elle fut publiée dans le *Journal de Québec*, et, chose humiliante pour notre public, elle passa presque inaperçue. "Pas une seule autre feuille que le *Journal de Québec* n'en souffla mot", dit l'auteur lui-même, "et pourtant c'est bien ce que j'ai fait de moins mal". L'année suivante, Chauveau reproduisit cette pièce dans le *Journal de l'Instruction Publique*, et deux ou trois journaux en parlèrent dans ce "style de réclame qui sert à faire l'éloge d'un pantalon nouveau tout aussi bien que d'un poème inédit". Cette pièce des *Morts* est peut-être le chef-d'oeuvre de la poésie canadienne, dit sir Thomas Chapais. "On en a beaucoup parlé, on l'a beaucoup citée, on l'a plus d'une fois analysée..... Nous l'avons relue bien souvent, dit encore M. Chapais, toujours avec la même émotion, et la même joie intime que fait éprouver la vision du Beau. Quelle grave harmonie! quel souffle ample et puissant! quelle mélancolie poignante et vraie! quelle hauteur d'inspiration et quelle perfection de détails!..... Cette seule pièce suffit pour ranger Crémazie dans la famille des poètes d'élite. C'est de la poésie vraie, de la poésie sentie, qui s'échappe du coeur pour aller au coeur". Sir Thomas Chapais écrivait ces lignes enthousiastes en 1883. Après cinquante-trois ans, nous croyons que M. Chapais serait encore prêt à mettre l'élégie des *Morts* au-dessus de toutes les autres pièces de Crémazie.

(1) Archives de la province de Québec.

COMMENT LE RABAT A ÉTÉ MIS DE CÔTÉ

Tout homme qui feuillette un album de photographies du temps de jadis remarque que les prêtres et les évêques d'alors portaient au cou un rabat, cette "pièce d'étoffe noire, séparée en deux parties oblongues et entourée d'un liséré blanc" comme dit Littré.

L'usage du rabat pour les ecclésiastiques était autrefois général en France et de Belgique. Quand a-t-il commencé? C'est difficile à dire. En tout cas, Boileau y fait allusion dans sa 3e satire: "Son rabat jadis blanc". Il était d'usage courant au XVIIe siècle, et les prêtres qui évangélisèrent le Canada implantèrent naturellement son usage sur les rives du St-Laurent.

Il jouit longtemps d'une vogue incontestée, mais, au XIXe siècle Dom Guéranger fait une violente campagne contre les rites particuliers à l'église de France, le sentiment romain s'affermi bientôt, et l'on rejette tout ce qui s'écarte des usages romains. Le rabat devient suspect; ceux qui le portent semblent tenir aux usages français et se font soupçonner de "gallicanisme".

Au Canada comme en France, on combattit le gallicanisme et le libéralisme et des évêques, comme Mgr Bourget et Mgr Lafleche, se firent les tenants intrépides du catholicisme intégral en s'appliquant à suivre en tout les usages de Rome.

C'est Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, qui prit le premier l'offensive contre le rabat; il sut persuader à ses prêtres, d'être intégralement romains: "A mon retour d'Europe en 1856, vous vous décidâtes de votre plein gré à prendre le collet romain pour mieux montrer votre affection pour le Saint-Siège". (Circulaire du 30 juillet 1861).

Cette réforme, adoptée avec joie par l'ensemble du clergé, ne manqua pourtant pas de chagriner quelques tenants des vieilles coutumes; c'est ainsi qu'un prêtre — que rien n'indique comme étant du diocèse de Montréal — sollicita du Saint-Siège le privilège de porter le rabat. Le cardinal Barnabo le laissa libre d'agir à sa guise, mais lui montra l'exemple du clergé montréalais comme digne d'éloges et lui conseilla discrètement de donner, lui aussi, cette marque d'amour et

de déférence au Saint-Siège. Mgr Bourget eut connaissance de cette lettre et la commenta en ces termes dans sa circulaire du 30 juillet 1861. "Maintenant, chacun prendra ces paroles bienveillantes pour un ordre paternel, puisque le désir seul d'un supérieur si haut placé, a plus de poids que le commandement le plus impérieux. On va donc se faire un devoir par tout le diocèse de ne porter que le collet romain, au lieu du rabat". Ainsi, à partir de 1861 il semble bien que personne n'ait porté le rabat dans le diocèse de Montréal.

A Saint-Hyacinthe, Mgr Charles Larocque, dans une lettre circulaire à son clergé, le 19 septembre 1866, écrit... "Je dois ici avertir, pour qu'il n'y ait point de scandale, que j'ai permis à quelques missionnaires des townships à cause de leur position exceptionnelle, de porter le collet romain. Il n'y a qu'eux qui puissent être dispensés de se conformer à l'usage si légitimement établi, et par conséquent devenu loi dans le diocèse. J'ajouterai toutefois que si une modification devenait nécessaire, et que le voeu m'en fut régulièrement exprimé, je ne me croirais pas autorisé à m'y refuser. J'espère cependant qu'il ne m'en sera demandé aucun qui tiendrait à nous isoler des diocèses avec lesquels le nôtre se trouve en harmonie sous ce rapport" (Mandements des Evêques de St-Hyacinthe, II).

Le 18 août 1874, Mgr Chs Larocque, dans une circulaire pour convoquer le clergé à la retraite annuelle, annonce qu'il se propose de réunir le clergé pour examiner la question de savoir si l'usage du rabat français qui a fait jusqu'ici partie du costume ecclésiastique dans le diocèse, doit être abandonné, pour être remplacé par le collet romain. (Mandements, IV).

Enfin le 7 juin 1875, Mgr C. Larocque écrit à son clergé: "Comme je ne puis prévoir quand il me sera donné de pouvoir tenir l'assemblée synodale que je vous annonçais l'an dernier, à propos de l'usage de porter le rabat, sur lequel j'aurais désiré adopter tout de suite une mesure complète et définitive, et vu le désir qui m'a été exprimé en votre nom à ce sujet par deux des grands vicaires du diocèse, je permets à qui d'entre vous voudra le faire, de substituer le collet romain au rabat français". (Mandements, IV).

Les choses n'allèrent pas aussi vite dans Trois-Rivières que Montréal. Le 23 octobre 1869, Mgr L.-F. Laflèche partait pour Rome avec l'abbé Thomas Caron, V.G., et supérieur du Séminaire de Nicolet, tous deux avaient encore le rabat, preuve que le port en était général dans le diocèse de Trois-Rivières à la veille du concile du Vatican.

Mais à leur retour, le 9 août 1870, les deux illustres voyageurs portaient le collet romain (Mgr Z. Lahaye); les après-discussions entre gallicans et romanistes avaient fait rejeter à Mgr Laflèche la seule trace — ou mieux la seule ombre — de gallicanisme qui fût en sa personne.

Pourtant le grand évêque n'imposa à aucun de ses prêtres sa manière de voir et de faire. Seulement, il s'entendit avec les prêtres de sa ville épiscopale, peu nombreux alors, et sans retard, on y abandonna le rabat. Les autres prêtres du diocèse l'abandonnèrent peu à peu sans bruit ni discussion. "Nous trouvions plus convenable, dit Mgr N. Caron, ancien curé d'Yamachiche, de porter exactement le même costume que les prêtres de Rome".

Le curé de Bécancour, M. Louis-Stanislas Malo, "désapprouvait ce changement, il garda le rabat jusqu'à sa mort (11 décembre 1884); l'évêque ne le molesta point, le changement ne nous ayant pas été commandé". (Mgr N. Caron). M. Malo fut le dernier prêtre du diocèse des Trois-Rivières à porter le rabat.

A Québec, forteresse des traditions gallicanes, les choses se passèrent un peu autrement. Le rabat put y être porté jusqu'en 1875, alors que Mgr E.-A. Taschereau, voyant l'abandon qu'en avaient fait les autres diocèses, se décida à suivre le sentiment romain de ses suffragants, et le 24 août 1875, il disait à ses prêtres en retraite: "J'apparais au milieu de vous sans rabat. *Exemplum dedi vobis, ut quemadmodum feci, ita et vos faciat bis*", et pour empêcher toute résistance il écrivit le 10 septembre 1875: "Le collet romain ayant remplacé le rabat, dans les autres diocèses de cette province, il m'a paru nécessaire d'introduire le même usage parmi nous. En conséquence, advenant le 1er novembre prochain, le collet romain sera obligatoire dans ce diocèse."

Dans le diocèse de Rimouski, Mgr Jean Langevin écrit à son clergé le 3 septembre 1875: "L'usage du rabat venant d'être abandonné dans l'archidiocèse de Québec, il est moralement impossible de le conserver dans le diocèse de Rimouski. Tel a été l'avis des prêtres réunis pour la retraite, malgré le regret que beaucoup éprouvent de renoncer à cette partie du costume ecclésiastique introduite en Canada, dès son établissement par nos pères dans la foi."

En conséquence, les membres du clergé peuvent dès maintenant, et devront au 1er novembre prochain, substituer le collet romain au rabat".

Le rabat avait vécu, supprimé "suaviter" dans Montréal, Saint-Hyacinthe et Trois-Rivières, mais "fortiter" dans Québec et Rimouski. (Rodolphe Courchesne, *La Vie Nicolétaine*).

LE HORSE-BOAT DE LA POINTE-GATINEAU

Le chaland-traversier entre Ottawa et la Pointe Gatineau, vers 1867, naviguait à l'aide de deux cheveaux actionnant deux roues à aubes, une de chaque côté. Les animaux étaient comme dans une espèce de stalle sur un tablier en bois légèrement incliné de l'avant à l'arrière. Pour mettre ce bateau en marche un déclanchement libérait le tablier et le rendait mobile; alors, les chevaux étaient obligés de se mouvoir et ne pouvaient s'arrêter que lorsqu'un homme de l'équipage remettait la clenchette ou barre qui stoppait le tablier.

Le chaland portait passagers à pied et en voiture. Il appartenait à un M. Hagan.

R. Roy

QUESTION

En quelle année Aaron Hart vint-il s'établir ici? Je vois qu'il était déjà établi au Trois-Rivières en 1769 puis qu'il écrivait de là à George Allsopp (21 mars 1769).

T. R.

LES CHANTIERS CANTIN, A MONTREAL

Avant 1885, et depuis longtemps, on nommait "Faubourg S.-Joseph" cette tranche de la ville qui s'étendait du carré Chaboillez jusqu'à S.-Henri de Montréal; on nommait aussi la rue Notre-Dame, à l'ouest de la rue McGill, "la rue Saint-Joseph".

Ce nom leur avait été attribué du fait qu'une majeure partie de la rue et du faubourg, s'étendait sur le fief concédé à Jeanne Mance et qu'elle avait mis sous le patronage du père nourricier de Jésus. Mais l'extrémité sud-ouest du faubourg, vers les 1860 et après, se désignait en plus communément, par l'expression "les chantiers de Cantin".

Exactement, ces chantiers occupaient un large emplacement entre la rue Notre-Dame et le canal Lachine, du nord au sud, et entre les rues Canning et Fulford, de l'est à l'ouest.

Celui qui fut l'âme de ces chantiers était un descendant, en ligne directe de Nicolas Quentin dit Lafortune, originaire de Gonnevillle-sur-Honfleur et qui épousa Madeleine Roulois, à Québec, le 3 août 1660.

Cent cinquante ans plus tard, en la sixième génération du colon, soit le 17 juin 1809, naissait au Cap Santé, Augustin Cantin. A Québec, il apprit le métier de charpentier de navires, métier alors en pleine florescence, puis son étoile le conduisit à Montréal.

Le 29 mai 1841, Augustin épousait, à l'église presbytérienne St-Andrew's, Elizabeth Benning, et la même année, il fondait un premier chantier de construction de navires, à l'angle des rues Prince et de la Commune.

Un heureux début aiguïsa son esprit d'entreprise et, en 1845, il créait le long du canal Lachine, les chantiers qui lui assurèrent l'aisance et rendirent son nom populaire non seulement à Montréal mais au loin (1).

* * *

A l'époque où l'actif Augustin Cantin s'établit aux li-

(1) Nazaire Levasseur, dans ses *Réminiscences*, rapporte que vers 1860, il y avait à Limoilou, un chantier appartenant ou dirigé par un nommé Cantin.

Dans le *Bulletin* de 1932, p. 513, il est question d'une autre branche de la famille Cantin, celle-ci domiciliée dans la seigneurie de Lauzon.

mites de la ville de Montréal, l'ancienne rue Saint-Joseph (2) n'était guère fréquentée que par les tanneurs, les cordonniers, les jardiniers et les agriculteurs allant et venant de Lachine, du fief S.-Augustin, de la côte S.-Antoine et de la côte S.-Paul. On voyageait alors en diligence, en calèches, en carrosses légers, en charette, en tombereau ou en "cabrouet".

Des chantiers Cantin jusqu'au village des Tanneries (maintenant quartier S.-Henri) on ne compta longtemps qu'une douzaine de maisons (3).

A l'endroit dont nous parlons, il y avait une cale-sèche, des hangars, une forge, des piles de planches, de madriers et de plançons, car l'industriel Cantin construisait ou réparait des bateaux, des remorqueurs, des "barges", des yachts, des goélettes. Ces travaux employaient des charpentiers, calfats, menuisiers, peintres, forgerons, presque tous canadiens-français, et, si nous en jugeons par ceux que nous avons connus, les ouvriers avaient leur patron en haute estime.

M. Augustin Cantin décéda octogénaire, le 2 décembre 1893. Il avait été père de dix enfants dont sept moururent jeunes; une fille et deux fils seulement atteignirent l'âge adulte.

Celui des fils qui principalement continua l'oeuvre du père, sous le nom de *Canada Dry Dock Co*, puis de *Canada Marine Works*, avait épousé Anna Ward, fille du conseiller législatif, James Kewley Ward, propriétaire d'une grande scierie le long du canal, à l'est de la rue Atwater.

Cantin fils, fut un administrateur satisfait aussi longtemps que les navires de bois ne furent pas remplacés par les vaisseaux en acier. et aussi longtemps que la concurrence des autres moyens de locomotion ne nuisirent pas à une industrie locale qui avait fourni du pain à bien des familles.

Ce Cantin qui était membre des clubs St. James, Royal Golf et Forest & Stream, décéda le 14 octobre 1931.

Son frère, James Benning Cantin, marié à Julia Maria Taillon, était mort depuis 1923. E.-Z. MASSICOTTE

(2) On ne faisait aucune difficulté autrefois de donner le même nom à des rues différentes. Ainsi, il y eut, un temps, à Montréal; deux rues St-Joseph, deux rues St-François, une rue St-Jean et l'autre St-Jean-Baptiste, une rue St-Charles et une rue St-Charles Borromée, et cette liste pourrait s'allonger.

(3) Fraser, *Can. Pen & Ink.*, p. 196.

LES FUNERAILLES DU DUC DE RICHMOND

Le 1er septembre 1819, un courrier spécial apportait à Québec la nouvelle de la mort du duc de Richmond. Le lendemain, de bonne heure dans la matinée, le vapeur *Malsham*, venant de Montréal, arrivait à Québec avec la dépouille mortelle. A dix heures précises, on transportait le corps, du *Malsham* sur le quai du Roi. Il fut immédiatement placé dans un chariot funèbre pour être transporté au château Saint-Louis. Les conseillers exécutifs et législatifs, le juge en chef, le lord-évêque de Québec, les officiers d'état-major et des différents départements de l'administration, six pièces de campagne et une garde d'honneur du 60e Régiment, formaient le cortège. Au château Saint-Louis, le corps fut reçu par une garde d'honneur du 76e Régiment. Il resta exposé dans la grande salle du château. Les funérailles eurent lieu le 4 septembre. Les troupes de la garnison faisaient la haie à partir du château Saint-Louis jusqu'à la cathédrale anglicane. Le corps du duc avait été placé sur un chariot tiré par quatre chevaux couverts de crêpe. Les porteurs du drap étaient les honorables Antoine-Louis Juchereau Duchesnay, Henry Perceval, Jean-Baptiste-Olivier Perrault, le lieutenant-colonel Harvey et le colonel Wilson. Le lord-évêque de Québec, précédé de son clergé, vint au-devant du corps jusqu'à la rue. Après le service funèbre célébré suivant le rite anglican, les restes du duc de Richmond furent déposés dans une voûte en brique, placée dans la cave de la cathédrale entre la chaire et la table de communion. Pendant l'inhumation, quinze pièces de campagne tirèrent des salves d'artillerie à une minute d'intervalle. Une inscription placée sur le plancher de la cathédrale anglicane, au-dessus du tombeau du duc de Richmond, dit: "*Beneath are deposited the mortal remains of Charles, Duke of Richmond, Lennox and Aubigny: the monument to whose memory is placed in the north gallery of this Church!*" Le monument de la galerie nord de la cathédrale anglicane porte l'inscription: "*Sacred to the memory of Charles, Duke of Richmond, Lennox and Aubigny, knight of the most Honorable Order of the Garter, Lord Lieutenant and Vice Admiral of the County of Sussex, High Steward of the City of*

Chichester. A General in the army and Colonel of the 35th Regiment, and of the Royal Sussex Militia. Governor General and Commander in Chief of Canada, and over all His Majesty's possessions in North America, who died at Richmond in Upper Canada, on the 29th of August, 1819, in the 55th year of his age."

La mort du duc de Richmond

Le duc de Richmond encore dans toute la force de l'âge lorsqu'il fut nommé gouverneur du Canada fut peut-être celui qui garda son poste le moins longtemps, juste treize mois. Ainsi l'avait voulu la Providence. Huit mois après son arrivée à Québec, le duc de Richmond étant à se raser dans une des pièces du château Saint-Louis se fit une coupure au menton. Son chien favori était dans la chambre. Il lui fit lécher la blessure et le chien, de mauvaise humeur, le mordit légèrement au menton. L'incident, apparemment, n'eut aucune suite et le duc n'y pensa plus. Au mois d'août 1819, le duc de Richmond partit avec quelques-uns de ses officiers pour une tournée dans le Haut-Canada. Il voulait visiter des établissements nouvellement fondés où on avait installé des soldats vétérans. Il semblait en excellente santé. Tout alla très bien jusqu'au 25 août 1819. De bonne heure ce matin-là, le valet de chambre du gouverneur crut remarquer quelque chose d'étrange dans sa conduite. Il n'en parla pas aux officiers de sa suite, mais ceux-ci, dans le cours de la journée, se rendirent compte qu'il était très malade, et peut-être atteint d'hydrophobie. Le duc, d'ailleurs, ne se faisait pas illusion sur son mal et, dans ses moments lucides, il écrivit à ses filles. Il donna ses lettres à un de ses officiers et le pria de les faire parvenir à destination. Deux des officiers qui accompagnaient le duc de Richmond ont laissé des relations de ses derniers moments qui nous tiennent pour ainsi dire au courant des progrès de sa maladie, heure par heure. Il s'écriait souvent, quand les crises le prenaient : — Fi ! Richmond, fi donc ! Charles Lennox endure tes souffrances comme un homme ! Le duc de Richmond décéda le 28 août 1819 dans une humble maison près du village de Richmond, Haut-Canada.